Nations Unies

S/PV.7673 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7673e séance

Lundi 18 avril 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Wu Haitao	(Chine)
Membres :	Angola	M. Casimiro
	Égypte	M. Moussa
	Espagne	Mme Del Río Novo
	États-Unis d'Amérique	M. Wagner
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Gorjestani
	Japon	M. Takeda
	Malaisie	M. Abdul Razak
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Maguire
	Sénégal	M. Diallo
	Ukraine	M. Bilan
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Arcia Vivas

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-10850 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je prie également les orateurs de prononcer leur déclaration à un débit modéré afin que l'interprétation puisse être faite correctement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé et prend note des déclarations faites par le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

Après cinq ans d'hostilités prolongées et de souffrances humaines, il est encourageant de constater que la cessation des hostilités en Syrie crée les conditions d'une évolution progressive vers la stabilisation et la paix. Il y a eu une diminution globale du nombre de victimes depuis février. Des villes importantes telles que Palmyre ne sont plus sous le contrôle de l'État islamique autoproclamé. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires signale une tendance positive en ce qui concerne l'accès humanitaire. L'aide parvient à des zones assiégées ou isolées pour la première fois depuis des années.

Néanmoins, le nombre croissant de violations signalées par les deux parties au conflit au cours des dernières semaines risque de menacer les progrès importants qui ont été réalisés. Nous appelons les parties au conflit à respecter scrupuleusement la cessation des hostilités. Nous ne devons ménager aucun effort pour œuvrer en faveur d'une transition politique conduite et prise en main par les Syriens visant à mettre en place une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, à rédiger une nouvelle Constitution et à mettre fin à la guerre, tel qu'établi par la résolution 2254 (2015).

À cet égard, nous nous félicitons de la nouvelle série de négociations entre Syriens lancée la semaine dernière à Genève sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec l'aide du Groupe international de soutien pour la Syrie. Le Brésil réaffirme son appui indéfectible aux efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et à ceux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, conduite par M. Paulo Sérgio Pinheiro.

Mais nous sommes également préoccupés par l'incidence humanitaire néfaste des sanctions unilatérales contre la Syrie. Comme l'a récemment confirmé une étude commandée par un groupe d'experts, les mesures économiques et commerciales unilatérales dressent souvent des barrières concrètes insurmontables devant le travail des organisations humanitaires s'efforçant d'acheminer vivres, médicaments, combustible et autres articles essentiels aux civils touchés par le conflit. Les sanctions entravent également la mise en place des conditions propres à permettre le retour volontaire et en sûreté des réfugiés en Syrie, et exacerbent par voie de conséquence la crise massive des déplacés qui touche actuellement les sociétés moyen-orientales et européennes. Enfin, elles font obstruction aux grandes initiatives visant à rétablir et à reconstruire l'économie et l'infrastructure de la Syrie.

Il vaut la peine de rappeler que la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, mise sur pied par le Conseil des droits de l'homme, s'est prononcée contre ces sanctions. Le Brésil maintient depuis longtemps que les sanctions unilatérales sont contraires à l'effet recherché et incompatibles avec le droit international. Le Conseil de sécurité est le seul organe doté d'un mandat juridique bien défini lui permettant d'imposer des mesures économiques coercitives et j'aimerais rappeler ici que, dans sa résolution 70/185, l'Assemblée générale déclare clairement que les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et contreviennent aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

L'absence de tout signe positif d'évolution concrète sur la question de Palestine est alarmante. Le processus de paix reste au point mort, il continue de se produire des actes de violence et nous pouvons constater que le principe du respect d'une procédure équitable n'est pas suivi, ce qui engendre encore plus de violence. Colonies de peuplement illégales, démolitions et expropriations foncières sont légion en Cisjordanie, et la situation humanitaire demeure critique, particulièrement à Gaza. S'il demeure inchangé, cet intolérable statu quo continuera de déstabiliser le Moyen-Orient et

d'entamer la crédibilité du Conseil de sécurité. Le Brésil attend du Conseil qu'il se montre à la hauteur de ses responsabilités en agissant de façon résolue pour établir des paramètres pour la fin de l'occupation. La seule solution viable demeure un État de Palestine pleinement souverain, économiquement viable et géographiquement contigu, dont les frontières soient fondées sur les lignes internationalement reconnues de 1967, et vivant en paix et en sécurité avec Israël. À cet égard, nous suivons avec intérêt l'initiative proposée par la France tendant à organiser une conférence internationale destinée à mobiliser un large soutien pour le processus de paix. Les informations faisant état d'un projet de résolution qui obligerait Israël à opérer un gel de la construction des colonies de peuplement et à fixer des délais pour la mise en place d'une solution à deux États sont également encourageantes.

Concernant le Yémen, la cessation des hostilités, depuis la semaine dernière, et la reprise des négociations de paix au Koweït sous les auspices de M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, sont un pas bien nécessaire vers la fin d'un conflit qui a laissé sans protection les civils innocents et les a exposés à bien des formes extrêmes de troubles. Selon les organisations internationales des droits de l'homme, des frappes aériennes ont atteint à maintes reprises des zones protégées telles que les hôpitaux, ainsi que des régions densément peuplées. Un incident particulièrement grave, le bombardement d'un marché de Mastaba, a fait au moins 97 morts parmi les civils, dont 25 enfants. Nous en appelons à toutes les parties pour qu'elles s'acquittent de leur obligation de respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris les règles fondamentales de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le Brésil continue de défendre l'impératif d'une solution politique durable à la crise yéménite, à laquelle tous soient associés, et obtenue par des moyens non militaires.

Si la Libye demeure profondément instable, l'évolution récente donne à penser que des progrès ont été faits dans une certaine mesure vers le règlement des problèmes notables que rencontre le pays sur les plans politique et de la sécurité. Nous saluons l'arrivée à Tripoli du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, entériné par la résolution 2259 (2015), ainsi que les informations selon lesquelles il a déjà consolidé son autorité sur les principaux ministères et institutions de l'État. Le Brésil réitère son appui au Représentant spécial du Secrétaire général, Martin Kobler, et exhorte toutes les parties à œuvrer au rétablissement de la paix et de l'unité nationale en Libye.

À titre de réflexion générale, et dans le droit fil du schéma d'ensemble qui sous-tend les trois rapports présentés en 2015 sur les opérations de paix (S/2015/682), la promotion d'une paix durable (S/2015/560) et les femmes, et la paix et la sécurité (S/2015/716), il faut souligner que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, doit privilégier, et revitaliser, les mesures préventives et les efforts diplomatiques pour le règlement des différends par des moyens pacifiques, en particulier au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

La crise qui se poursuit en Syrie, y compris l'expansion connexe de Daech, représente une menace existentielle pour le peuple syrien. Les conséquences s'en font particulièrement sentir chez ses voisins et dans l'ensemble de la région, jusqu'en Europe. Si nous voulons nous attaquer à cette menace, nous devons d'abord intensifier nos efforts communs pour mettre fin à la guerre en Syrie en parvenant à une solution politique dans le cadre du communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015). Deuxièmement, nous devons tous joindre nos forces encore plus efficacement contre Daech.

L'Union européenne est un membre actif du Groupe international de soutien pour la Syrie et de ses deux groupes de travail, sur l'accès humanitaire et sur la cessation des hostilités, et appuie pleinement les efforts de Staffan de Mistura, l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Il n'y a d'autre solution que la tenue de pourparlers intra-syriens sous l'égide des Nations Unies si nous voulons atteindre l'objectif d'un règlement politique. Nous comptons que toutes les parties syriennes et ceux qui les soutiennent prennent part au processus. Nous engageons en particulier le régime syrien à participer de bonne foi et à aborder les aspects de fond d'une transition politique.

À cet égard, l'Union européenne souligne l'importance des quatre éléments clefs arrêtés par le Groupe international de soutien pour la Syrie et entérinés par les résolutions du Conseil de sécurité. Il s'agit, premièrement, de la consolidation et de la

généralisation du dispositif de cessation des hostilités, et il incombe à cet égard à toutes les parties de respecter l'accord du 27 février. Il s'agit, deuxièmement, de la consolidation et de la généralisation de l'accès à des fins humanitaires, en particulier aux zones assiégées et encore difficiles d'accès. Le régime d'Al-Assad a une responsabilité particulière à cet égard, puisqu'une nette majorité des zones assiégées sont sous son contrôle. Le troisième élément est la libération des personnes détenues arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants. Le quatrième élément et, je dirais, un élément extrêmement important, a trait à l'engagement d'une transition politique, sans délai, et dans l'intention de parvenir à une solution durable.

Comme nous l'avons souligné par le passé, le processus de paix au Moyen-Orient demeure vital non seulement pour ceux qui sont directement touchés par le conflit israélo-palestinien, mais également pour la stabilité de l'ensemble de la région et, par voie de conséquence, de l'Union européenne. En dépit des problèmes actuels sur le terrain, l'Union européenne demeure unie dans sa détermination de parvenir à une solution à deux États fondée sur les paramètres énoncés dans les conclusions du Conseil en date de juillet 2014. Nous réitérons qu'il n'y a d'autre solution qu'une solution négociée à deux États, laquelle demeure le seul moyen réaliste de mettre fin au conflit dans l'intérêt, essentiellement, des Israéliens comme des Palestiniens. Malheureusement, ces populations doivent maintenant subir le contrecoup des violences récentes, dont le bilan, terrible sur le plan humain, se fait sentir à son tour par la perte de confiance des deux côtés.

L'Union européenne a pris clairement position en condamnant les actes de terrorisme et de violence perpétrés contre les civils innocents de tous bords. En janvier, notre conseil des affaires étrangères a également exhorté toutes les parties à s'abstenir de tout acte de nature à attiser encore les tensions par l'incitation ou la provocation, tout en se conformant aux principes de nécessité et de proportionnalité dans le recours à la force. Nous reconnaissons également l'importance spéciale des lieux saints et exhortons chacun à respecter le statu quo sur le mont du Temple, au Haram al-Charif. Toutefois, nous demeurons convaincus que les mesures sécuritaires et à court terme à elles seules ne peuvent se substituer à des solutions politiques durables. Seules des réorientations politiques sur le terrain et la présence, de nouveau, d'un horizon politique peuvent permettre de mettre un terme à la violence, de restaurer la confiance et de préparer la voie à des négociations probantes sur les questions non réglées. À cet égard, il est absolument essentiel de veiller à ce que toutes les initiatives internationales tendent vers cet objectif.

L'Union européenne entend jouer un rôle moteur sur la question, notamment par l'intermédiaire du Représentant spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Quatuor, qui élabore en ce moment un rapport sur les dangers de la trajectoire actuelle, assorti d'importantes recommandations sur la meilleure façon de faire progresser une solution à deux États. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite également des autres initiatives en cours sur la scène internationale, telles que la conférence internationale de la paix proposée par la France, dans le cadre d'un effort plus large et coordonné visant à préserver et renforcer la solution des deux États.

Le rôle des partenaires régionaux reste essentiel. L'Initiative de paix arabe pourrait constituer un important pilier de tout futur accord de paix global, tout en étant également l'occasion de construire un cadre de sécurité régional. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial et évident à jouer dans ce contexte. Nous saisissons cette occasion pour offrir notre plein appui au Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov. L'Union européenne estime qu'une approche intégrée entre les acteurs internationaux pourrait favoriser la relance du processus de paix au Moyen-Orient. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec les partenaires dans les mois à venir vers cet objectif commun. Le pouvoir de changer la situation est évidemment et avant tout entre les mains des sociétés et des dirigeants locaux. L'appui et la participation active des deux parties au conflit restent une condition préalable cruciale au succès de toute initiative de paix.

Les deux parties devront démontrer par leurs politiques et leurs actions qu'elles sont véritablement attachées à la solution des deux États. Elles doivent cesser toute action qui sape la viabilité de la cette solution. L'Union européenne est très préoccupée par l'érosion continue de la viabilité d'une solution à deux États. Dans ce contexte, nous réaffirmons que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible une solution à deux États. Comme elle l'a systématiquement réaffirmé dans les conclusions de son Conseil, et tout récemment encore en janvier 2016, l'Union européenne est fermement opposée à la politique d'implantation

israélienne et aux mesures prises dans ce cadre, telles que l' augmentation récente des démolitions, y compris de projets financés par l'UE et ses États membres dans la zone C, la désignation de terres privées en tant que domaines de l'État, la légalisation des avant-postes non autorisés et les confiscations, ainsi que les transferts forcés de populations. Les activités de colonisation à Jérusalem-est compromettent gravement la possibilité que Jérusalem devienne la future capitale des deux États.

Dans le même ordre d'idées, la priorité des dirigeants politiques palestiniens doit être de répondre ensemble aux besoins de la population palestinienne. C'est pourquoi nous exhortons les factions palestiniennes à mener les efforts de réconciliation en cours à une conclusion rapide et positive, sur la base de la démocratie et des principes de l'Organisation de libération de la Palestine. L'unité palestinienne et des institutions palestiniennes responsables et démocratiques seront d'une importance cruciale dans la création d'un État palestinien viable. Nous nous félicitons de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, principal mécanisme de coordination des donateurs et de gestion de l'aide, qui se tient à Bruxelles, aujourd'hui et demain, en présence des deux parties. Le rôle du Comité spécial de liaison est d'étayer les efforts politiques visant à instaurer une solution à deux États en appuyant la mise en place d'institutions viables pour préparer l'établissement de l'État palestinien.

Il faut également redoubler d'efforts pour remédier à la gravité de la situation à Gaza. L'Union européenne s'est acquittée de toutes ses promesses faites à la Conférence du Caire en 2014, et nous exhortons tous les autres pays à suivre cet exemple. Un accès accru à Gaza à travers les points de passage légaux contribuerait aussi à une amélioration de la situation conformément à la résolution 1860 (2009).

Je voudrais terminer en soulignant que, de notre point de vue, le prochain rapport du Quatuor, devrait être la base à partir de laquelle énoncer plus en détail les mesures concrètes que les deux parties doivent prendre pour recréer l'horizon politique d'une solution à deux États avec le plein appui de la communauté internationale.

Ensemble, nous devons trouver les moyens d'empêcher de nouvelles catastrophes au Moyen-Orient, principalement pour des raisons humanitaires, mais aussi parce que le désespoir et la radicalisation peuvent engendrer de nouvelles violences. En collaboration avec les partenaires internationaux, et, il faut l'espérer, avec l'apport crucial des principales parties au conflit, l'Union européenne poursuivra ses efforts concertés pour prévenir une nouvelle escalade de la violence et défendre la viabilité de la solution des deux États.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Depuis le début de l'année 2016, selon les statistiques officielles de l'Organisation des Nations Unies – je tiens à souligner que ce sont les statistiques officielles de l'Organisation des Nations Unies, et non pas des statistiques de source palestinienne ou arabe – les autorités israéliennes ont démoli 539 « structures » dans la zone C du territoire palestinien occupé, contre un total de 453 pour toute l'année 2015. De même, depuis le début de cette année, 805 Palestiniens ont été déplacés du fait de la démolition de leurs maisons, par rapport à un total de 580 pour toute l'année 2015. En fait, les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires indiquent que de 50 démolitions par mois dans la période 2012 -2015, la moyenne est passée à 165 par mois depuis janvier 2016, avec 235 démolitions pour le seul mois de février. Pour mettre ces chiffres dans leur contexte, je voudrais également rappeler que, depuis septembre 2000, Israël a été responsable de la mort de plus de 9 300 civils palestiniens, dont 2 100 enfants, et de blessures infligées à plus de 87 000 personnes. En outre, depuis 1967, Israël a démoli 28 000 maisons palestiniennes.

Ces faits rappellent clairement qu'Israël, Puissance occupante, a non seulement failli à la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la quatrième Convention de Genève de protéger les civils palestiniens, mais, bien au contraire, mène une politique délibérée et continue d'asphyxie à l'encontre des civils palestiniens au mépris total de leur vie et de leurs droits fondamentaux, dans le but de perpétuer et de consolider son occupation illégale de leur territoire. Après près de cinq décennies de violations quotidiennes de leurs droits fondamentaux – y compris, entre autres, d'innombrables arrestations et détentions arbitraires, des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture – et après près de cinq décennies de confiscation de leurs biens, de démolition de leurs maisons et de déplacement forcé, le moins que les Palestiniens des territoires occupés, en Cisjordanie et à Gaza, peuvent attendre de la part du Conseil, qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, est chargé du maintien de la paix et de la sécurité, est que,

en attendant la fin de la longue occupation israélienne, il prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer leur protection, en tant qu'individus et en tant que peuple, y compris en mettant fin à toutes les formes d'activités de peuplement sur leurs terres.

Je voudrais maintenant aborder la crise syrienne. En février dernier, l'accord sur la cessation des hostilités a donné à la Syrie et à son peuple une lueur d'espoir qu'un règlement du conflit était devenu une possibilité réaliste. Nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, du temps et des efforts considérables qu'il a consacrés à créer les conditions propices à la cessation des hostilités, aidé en cela par les travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous saluons également le rôle moteur des Coprésidents du Groupe de travail sur le cessez-le-feu, de la Fédération de Russie et des États-Unis, à l'appui de la cessation des hostilités, ce qui a entraîné une réduction notable du nombre de victimes civiles et ouvert la voie à la reprise des pourparlers intra-syriens à Genève, qui, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, devraient conduire à la réalisation d'une solution politique durable qui réponde aux aspirations du peuple syrien à vivre dans la paix et dans la dignité dans un pays souverain et unifié. Seule une telle solution pourrait transformer la cessation actuelle des hostilités en une paix civile durable en permettant au peuple syrien de commencer la longue et difficile tâche de reconstruction et de réconciliation nationale et en ouvrant la voie au retour des réfugiés syriens et des personnes déplacées dans leurs foyers et à leurs moyens de subsistance.

Cela étant, d'ici au retour, à terme, des réfugiés syriens, au nombre de 1,2 million, vivant actuellement au Liban, nous continuons d'appeler la communauté internationale à honorer ses promesses et à donner au Liban les moyens nécessaires pour assumer cette énorme responsabilité. Seule une assistance adéquate comprenant un financement de l'action humanitaire et des activités de développement peuvent permettre au Liban de répondre aux besoins des réfugiés, d'amoindrir certains des effets négatifs de la crise humanitaire prolongée sur la croissance économique et le taux de chômage dans mon pays et de réduire la pression exercée sur les infrastructures dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'énergie, de l'eau, des installations sanitaires et du logement.

Le mois dernier, mon pays a eu le privilège d'accueillir la visite conjointe du Secrétaire général, du Président de la Banque mondiale et du Président de la Banque islamique de développement. Cela fut pour eux une occasion importante d'évaluer de tels besoins sur place. Cinq ans après le début du conflit en Syrie et après de multiples conférence des donateurs, en particulier celle organisée en février à Londres, il est indispensable de mettre en place un mécanisme de suivi de ces conférences. Dans le cadre de la déclaration que nous avons faite le 20 novembre 2015 à l'Assemblée générale (voir A/70/PV.59), nous avons présenté en détail notre proposition concernant un tel mécanisme afin de permettre un suivi avec les donateurs pour ce qui est d'honorer leurs engagements. Aujourd'hui, nous réitérons notre appel à l'action.

Pour le Liban, cette visite conjointe a également transmis un message important d'appui et de solidarité internationaux en vue de l'aider à maintenir la stabilité et la sécurité. À cet égard, mon gouvernement a souligné qu'il est nécessaire d'appliquer la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et de mettre fin aux violations israéliennes de la souveraineté de mon pays, commises par voie terrestre, aérienne et maritime. Nous voudrions également signaler qu'au paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006), le Secrétaire général est prié

> « de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clefs et les parties intéressées, des propositions … pour délimiter les frontières internationales du Liban, en particulier dans les zones où la frontière est contestée ou incertaine ».

Nous rappelons également que, parmi les buts principaux des Nations Unies, tels que définis à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, il faut

> « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

Mon gouvernement a également fait appel aux bons offices du Secrétaire général en ce qui concerne la délimitation de la frontière maritime contestée et de la zone économique exclusive entre le Liban et Israël, en soulignant que le non-règlement de cette question continuerait d'être une source de conflit qui menace la paix et la sécurité dans notre région.

Pour terminer, je reviendrai à ce par quoi j'ai commencé pour souligner à nouveau que le Conseil doit, sans tarder, mettre un terme aux activités d'implantation de colonies dans l'État occupé de Palestine et fournir une protection internationale aux Palestiniens vivant sous occupation. S'il ne le fait pas, non seulement cela signifierait qu'il se soustrait à une responsabilité morale

et politique mais reviendrait également à permettre à Israël de poursuivre ses violations flagrantes de nombreuses résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale relatives à la question de Palestine, et, à plus forte raison, des principes consacrés par la Charte et les règles du droit international. De fait, l'incapacité du Conseil d'assumer ses responsabilités a permis à M. Netanyahu de déclarer, samedi :

> « Il est temps que la communauté internationale reconnaisse enfin que le Golan restera à jamais sous souveraineté israélienne. »

N'est-il pas plutôt temps que la communauté internationale, représentée par le Conseil, rappelle à M. Netanyahu les obligations incombant à Israël en vertu de la résolution 497 (1981), qui réaffirme que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible, et condamne cette déclaration avec la plus grande fermeté?

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à saluer votre excellente conduite des travaux du Conseil ce mois et à vous souhaiter plein succès. Je vous remercie également d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté à l'ouverture de la séance.

J'ai le plaisir de mentionner la déclaration importante faire par S. E. le Président de la République populaire de Chine devant le Conseil de la Ligue des États arabes au début de l'année, le 21 janvier. Il a invité une nouvelle fois à faire cesser l'injustice historique subie par le peuple palestinien et à lui permettre d'exercer ses droits et d'édifier un État palestinien pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous apprécions ce que fait votre pays ami et les efforts que vous déployez personnellement, Monsieur le Président, dans ce domaine.

Nous sommes de nouveau réunis aujourd'hui alors qu'Israël poursuit ses pratiques terroristes, ses actes d'agression, ses violations dangereuses du droit international et son mépris de la légitimité internationale, sans craindre de sanctions ou d'être tenu responsable de ses actes. Nous avons demandé à maintes reprises au Conseil de contraindre Israël à mettre fin aux crimes de guerre et aux violations des droits de l'homme qu'il commet et, bien que la communauté internationale soit unanime sur le caractère illégitime de la politique colonialiste d'Israël et de ses pratiques arbitraires à l'encontre du peuple palestinien, le Conseil de sécurité continue de sembler peu enclin à mettre un terme à l'agression israélienne, à tenir Israël responsable de cette agression et à lui demander de rendre compte de ses crimes répétés à l'égard du peuple palestinien.

Israël poursuit son emploi excessif de la force à l'encontre du peuple palestinien. Il maintient en détention des milliers de Palestiniens, les met en danger, les torture, les exploite, et continue de procéder à de nombreuses exécutions extrajudiciaires. Avec la poursuite de tous ces actes terroristes, Israël proclame qu'il est attaché à la solution des deux États. Nous nous demandons quels sont les deux États dont parle la Puissance occupante. L'implantation de colonies continue sans relâche. La confiscation de terres et de biens, la démolition de maisons, le déplacement de familles, les opérations d'expulsion et de déplacement forcé continuent sans limites. Le Conseil n'est-il pas au courant de la décision d'Israël de construire 200 nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie il y a quelques jours? Israël continue également d'appliquer son plan illégal d'annexion de la ville d'Al Qods Al Charif, dont il veut supprimer l'identité arabe, modifier la composition démographique et qu'il veut isoler de son environnement palestinien. À cela s'ajoutent les tentatives israéliennes visant à modifier le statut juridique de la sainte mosquée Al-Aqsa et à prendre le contrôle des waqfs islamiques et chrétiens d'Al Qods Al Charif. Quels sont les deux États dont parle Israël?

La situation est telle que le Gouvernement d'occupation israélien se réunit dans le Golan arabe syrien occupé, ce qui représente une évolution dangereuse sans précédent. Israël exige de la communauté internationale qu'elle reconnaisse son occupation de ce territoire, et prétend de manière éhontée que le Golan fait de nos jours partie intégrante de l'État d'Israël et que les hauteurs du Golan resteront à jamais dans les mains d'Israël, en violation flagrante de la résolution 497 (1981) et de tous les instruments internationaux, qui ne permettent pas de changer le statut juridique des territoires occupés. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes ces déclarations et actes d'agression. Nous demandons au Conseil d'obliger Israël à appliquer les résolutions de l'ONU relatives à son retrait de tous les territoires palestiniens jusqu'aux frontières de 1967 et de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien occupé.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait saluer à nouveau l'initiative française de convoquer une conférence internationale sur la paix, qui contribuerait à la paix et à la sécurité dans la région, conformément au mandat du processus de paix, à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous devons élaborer un mécanisme international efficace permettant de mettre fin à l'occupation israélienne de l'État de Palestine suivant un calendrier précis.

Le peuple palestinien souffre depuis longtemps à la suite d'une occupation brutale, des politiques racistes et d'une répression arbitraire. Nous rendons hommage aux Palestiniens qui continuent inlassablement de défendre leur peuple et leurs lieux saints. Nous continuons d'appeler le Conseil de sécurité à veiller à ce que le Gouvernement israélien assume la responsabilité pénale de ses actes. Il faut exiger d'Israël qu'il libère immédiatement tous les détenus et prisonniers et se conforme immédiatement aux résolutions de la légalité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

Nous réitérons également notre appel à agir rapidement pour garantir une protection internationale au peuple palestinien. Nous demandons de nouveau au Conseil de sécurité de réagir proportionnellement à la gravité de la situation, pour garantir au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et à un État indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale, sur la base des frontières de juin 1967.

Le Royaume d'Arabie saoudite voudrait exprimer ses vives préoccupations face aux souffrances persistantes du peuple frère syrien. Malgré les efforts déployés pour résoudre la crise syrienne; malgré l'adoption des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016); et malgré la déclaration portant sur la cessation des hostilités et la livraison de l'aide humanitaire en vue de la reprise des négociations officielles sur la transition politique et la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève I, les forces syriennes continuent de commettre des violations. Jour après jour, des Syriens sont tués et mutilés. Leurs villes sont détruites, y compris suite à l'utilisation d'armes frappant sans discrimination, y compris des barils explosifs.

Des membres du Corps des gardiens de la révolution islamique sont également présents en Syrie, tout comme des membres du Hezbollah. Ce sont là des milices terroristes qui ont participé aux actes criminels perpétrés par le régime syrien contre son peuple. Ces actes qui se poursuivent et s'intensifient pourraient avoir des répercussions graves sur la paix et la sécurité dans la région et le monde entier.

Nous voudrions également exprimer notre profonde préoccupation face à la situation humanitaire qui continue de se détériorer en Syrie. Un siège continue d'être imposé à de nombreuses villes et régions, y compris Darayya, où des dizaines de femmes et d'enfants, devant leurs maisons en ruines, ont manifesté contre l'indifférence apparente de la communauté internationale, qui ne fait rien pour lever ce siège.

Ma délégation voudrait réitérer son appui aux efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies en Syrie, M. Staffan de Mistura, dans le cadre de son mandat et conformément à la résolution 2254 (2015), qui définit une feuille de route pour des négociations politiques officielles en vue d'une transition politique.

Nous tenons à souligner que nous continuerons à appuyer le peuple syrien par tous les moyens et à respecter leurs décisions. Nous appelons à la mise en place d'une autorité de transition dotée de pleins pouvoirs exécutifs, afin de bâtir l'avenir de la Syrie. Il n'y a pas de place en Syrie – dont les fils, quelle que soit leur appartenance politique, religieuse ou ethnique, rejettent le terrorisme et la violence –, pour ceux dont les mains sont tachées du sang du peuple syrien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui plus que jamais, le Moyen-Orient est un chaudron de conflits en ébullition. La guerre et les souffrances se sont progressivement propagées à partir de l'épicentre, à savoir le conflit israélo-palestinien en Terre Sainte. Les perspectives de paix entre Israël et les Palestiniens sont très mauvaises. Les dirigeants israéliens actuels sont en train de réduire à néant toute possibilité d'une solution des deux États, qui a été officiellement acceptée par les parties et la communauté internationale. Ils le font délibérément, en appliquant leur politique d'expansion des colonies, de démolitions et d'incitation, tout en refusant de s'engager dans un dialogue constructif pour mettre en œuvre la solution des deux États convenue au niveau international.

Les forces d'occupation continuent de commettre des actes de violence contre des enfants et des femmes palestiniens et d'autres Palestiniens innocents. Les colonies israéliennes illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ont connu un taux d'expansion de 250 %

au cours du premier trimestre de cette année par rapport à l'an dernier.

Un rapport du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient publié la semaine dernière, a reconnu à juste titre que la viabilité d'une solution des deux États était en péril. Il y a un risque permanent qu'une autre intifada éclatera si l'on ne relance pas un processus de paix crédible au plus tôt. À moins que le Gouvernement israélien n'accepte de reprendre ses efforts en vue de la mise en œuvre de la solution des deux États et ne cesse et n'inverse sa politique d'expansion des colonies, le Conseil de sécurité doit, conformément à son mandat et à ses propres résolutions, adopter un plan concret et juridiquement contraignant en vue de la mise en œuvre de la solution des deux États et prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il soit exécuté.

Une solution des deux États a été promise par la communauté internationale au peuple palestinien. C'est une promesse qui a été faite solennellement et qui doit être tenue. Un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Al Qods Al Charif pour capitale, est et doit rester notre objectif.

Pour sa part, le Pakistan reste déterminé à appuyer les Palestiniens dans leur lutte légitime pour leurs droits et leur dignité, qui dure depuis des décennies. Le Président du Pakistan a réaffirmé cet engagement lorsqu'il a rencontré le Président Abbas durant le sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération islamique qui s'est tenu à Jakarta le mois dernier.

Il sera difficile de régler les autres crises qui se sont multipliées au Moyen-Orient ou d'endiguer la montée du terrorisme et de l'extrémisme si le monde n'arrive pas à trouver une solution juste et durable au conflit israélo-arabe.

Dans l'entre-temps, ce qui avait été qualifié de printemps arabe s'est transformé en un hiver de désespoir et de souffrances. L'ampleur des souffrances en Syrie, en Iraq, au Yémen et ailleurs est sans précédent, ainsi que leur portée et leur intensité.

Alors que nous discutons des solutions ici, des populations continuent à connaître des souffrances indicibles et leur exode a donné lieu à une catastrophe humanitaire. La sagesse politique, la diplomatie et le dialogue s'imposent de toute urgence. La polarisation politique et idéologique dans la région a exacerbé les conséquences d'une intervention extérieure, intensifié les divisions interconfessionnelles et ethniques et rendu plus difficile l'application des solutions politiques.

L'unité affichée par la communauté internationale dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est un premier pas important. Toutefois, ces efforts ne seront couronnés de succès que quand le monde s'attaquera aux causes profondes de l'attrait que son idéologie toxique exerce sur tant de jeunes et de personnes impressionnables dans tant de pays.

La Syrie a récemment marqué le cinquième anniversaire de ce conflit. Chaque année a été pire que la précédente. Le peuple syrien continue de traverser des épreuves inimaginables. Des atrocités sont commises par toutes les parties.

Nous convenons tous qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Il est donc essentiel que la fragile cessation des hostilités soit maintenue et que les pourparlers de proximité de Genève, qui ont repris la semaine dernière, permettent au moins de tracer une voie pour parvenir à un règlement négocié.

Nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et nous espérons que toutes les parties privilégieront les intérêts du peuple syrien en vue de trouver une solution politique durable à ce conflit dévastateur, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Des signes positifs se font jour aussi au Yémen. Une trêve a été convenue la semaine dernière, et bien que le face-à-face et le dialogue direct qui a commencé au Koweït plus tôt aujourd'hui ait rencontré quelque difficulté, nous espérons que cela sera temporaire. Nous notons avec espoir la déclaration faite par l'Envoyé spécial Ismail Ould Cheikh Ahmed au Conseil la semaine dernière que

> « nous n'avons jamais été aussi proches de la paix » (*S/PV.7672, p.4*).

Il ne sera pas facile de rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Au-delà de la diplomatie et d'un sincère engagement de la part de toutes les puissances et parties en faveur de solutions négociées, une politique globale et éclairée est nécessaire pour traiter et surmonter les causes profondes d'ordre politique, économique et social de ces conflits.

Mon pays est prêt à contribuer à la construction d'un nouvel ordre pacifique au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant de lire ma déclaration, je voudrais exprimer mes condoléances aux peuples et aux Gouvernements du Japon et de l' Équateur suite aux pertes en vies humaines causées par les récents séismes.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et de transmettre à la présidence chinoise l'appréciation du Mouvement pour avoir convoqué le présent débat public en cette étape cruciale pour le peuple palestinien et pour le Moyen-Orient. Je remercie aussi le Secrétaire général de son exposé.

Étant donné les contraintes de temps, je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte complet sera distribué dans la salle.

Chaque fois que le Conseil tient un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, le Mouvement des pays non alignés demande l'attention et une action urgente de la communauté internationale pour remédier à l'occupation israélienne brutale et illégale qui cause tant de tourments au peuple palestinien, provoquant colère profonde et frustration et attisant les tensions. Les violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, qui sont commises par Israël, Puissance occupante, infligent des souffrances humaines généralisées et déstabilisent délibérément la situation, avec des conséquences graves et profondes pour les perspectives d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien et pour la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient et au-delà.

Chaque fois, nous redemandons à la communauté internationale, en premier lieu au Conseil de sécurité, de faire respecter la Charte des Nations Unies et le droit international, en leur rappelant l'obligation qu'ils ont de respecter ces instruments et de garantir ce respect, notamment en prenant les mesures nécessaires pour obliger Israël à cesser ses violations des droits de l'homme et ses crimes de guerre contre le peuple palestinien ainsi qu'à mettre fin à l'occupation étrangère illégale du territoire d'un autre peuple.

Malheureusement, le Conseil de sécurité ne remplit pas ses obligations en dépit du consensus mondial manifeste qui existe tant sur le caractère illégal des politiques et pratiques poursuivies par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, que sur la nécessité de mettre fin de toute urgence à ce conflit qui dure depuis des décennies, afin que le peuple palestinien puisse enfin jouir de la liberté, des droits et de la justice dont il est privé injustement depuis si longtemps.

Israël, la Puissance occupante, a été enhardi par l'inaction de la communauté internationale, qui lui permet d'agir en toute impunité. En conséquence, il a intensifié ses mesures illégales et répressives contre la population civile palestinienne sans défense, y compris, entre autres, en faisant un usage excessif de la force contre les civils palestiniens, y compris les enfants et les femmes, faisant des morts et des blessés. En tant que puissance occupante, il procède à l'expansion des colonies de peuplement illégales et en construit de nouvelles sur les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, ce qui constitue non seulement une grave violation de la Quatrième Convention de Genève, mais aussi un crime de guerre tel que défini dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Israël poursuit aussi ses activités illégales, répressives et punitives, notamment les démolitions de maisons, laissant de nombreuses familles palestiniennes sans abri et sans espoir. L'effet destructeur de ces violations israéliennes est énorme, comme en témoignent la montée des tensions, la détérioration des conditions socioéconomiques et l'approfondissement des frustrations et du désespoir de la population civile palestinienne, qui vit sous occupation israélienne depuis près d'un demi-siècle.

En outre, rien n'a encore été fait pour remédier à la catastrophe humanitaire infligée délibérément par la puissance occupante au peuple palestinien dans la bande de Gaza, alors que le blocus israélien illégal continue d'empêcher la reconstruction de milliers de maisons et d'infrastructures endommagées ou détruites, et que les conditions socioéconomiques continuent de se détériorer en raison du fait que le blocus continue d'asphyxier la bande de Gaza. La population civile palestinienne qui y vit reste isolée du reste de la Palestine et du monde entier. En l'absence d'espoir et d'opportunités, la situation des jeunes dans la bande de Gaza est particulièrement critique. Nous voudrions appeler l'attention du Conseil sur cet aspect critique.

Le Conseil de sécurité doit agir conformément au droit international humanitaire pour assurer la protection de la population civile palestinienne sous occupation israélienne. Le Conseil de sécurité doit également agir conformément au droit international, notamment

la quatrième Convention de Genève et ses propres résolutions, face aux activités de peuplement illégales menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. C'est le moins qu'on puisse demander au Conseil de sécurité, d'autant qu'une telle demande ne sort pas fondamentalement du domaine de la raison et qu'elle tient aux obligations qui sont les siennes s'agissant de cette question.

Comment le Conseil peut-il garder le silence alors qu'Israël poursuit systématiquement ses activités de peuplement, de construction du mur et de confiscation et d'annexion de facto de terres palestiniennes sous différents prétextes, tels que « terres domaniales », « exercices militaires » ou « construction sans permis ». Ces violations systématiques et d'autres, notamment les démolitions de maisons, les déplacements forcés de civils palestiniens, l'arrestation et la détention de Palestiniens, y compris des enfants, ainsi que les actes de violence, de terreur et les provocations incessantes des colons et des extrémistes israéliens, y compris sur des sites religieux sensibles, notamment à la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem-Est occupée, se sont poursuivies sans relâche, aggravant une situation extrêmement précaire sur le terrain. Des mesures doivent être immédiatement prises pour faire cesser ces violations, car il est inacceptable de permettre à Israël de jouir de l'impunité sans aucune conséquence. Rien ne saurait justifier de tels crimes, et il est grand temps d'agir conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et à notre responsabilité morale vis-à-vis de la question palestinienne.

Enfin, au moment où les Palestiniens sont les victimes d'une agression israélienne de plus en plus vive et perdent rapidement espoir en la possibilité de paix et de justice, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, saluant sa résilience qui dure depuis des décennies malgré tant de souffrances et d'injustice, et réitérer son appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et le droit de vivre libre dans un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que son appui à un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de 1948.

Le Liban continue de pâtir des violations israéliennes incessantes de ses frontières et de ses incursions sur son territoire, ainsi que des années d'occupation et d'agression qui ont suivi. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, intensifiant ses incursions au Liban. De tels actes sont une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être mises en œuvre de façon qui garantisse la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et qui empêche Israël de continuer de violer quotidiennement la souveraineté du Liban.

S'agissant du Golan syrien occupé, et en particulier au regard du mépris avec lequel Israël traite la volonté de la communauté internationale, le Mouvement des pays non alignés condamne toutes les mesures qu'Israël, Puissance occupante, a prises pour en modifier le statut juridique, physique et démographique, lesquelles se sont intensifiées après l'éclatement de la crise en Syrie. Le Mouvement des pays non alignés exige une nouvelle fois qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 497 (1981) et se retire entièrement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé très complet de ce matin.

L'Inde défend depuis longtemps une position claire et cohérente sur le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes en faveur d'un règlement négocié qui aboutirait à un État de Palestine souverain, indépendant, viable et d'un seul tenant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, au sein de frontières sûres et reconnues, vivant côte à côte et en paix avec Israël, comme souscrit par la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'approche que l'Inde a adoptée vis-à-vis de la Palestine est fondée sur trois aspects fondamentaux de sa solidarité avec le peuple palestinien : l'appui à la cause palestinienne, l'appui à l'édification de la nation palestinienne et l'appui aux efforts de renforcement des capacités de la Palestine.

Notre attachement indéfectible à la cause palestinienne et notre amitié avec le peuple palestinien continuent de faire partie intégrante de notre politique étrangère. Cela se traduit par la poursuite d'échanges de haut niveau, par exemple avec les visites effectuées ces derniers mois en Palestine par des dirigeants indiens,

dont le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères.

Dans le cadre de notre appui constant aux efforts d'édification de la nation palestinienne, l'Inde a systématiquement apporté une assistance technique et financière à ce pays. L'Inde contribue à hauteur d'1 million de dollars par an à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Inde a également contribué 4 millions de dollars au Plan national de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza.

Nous trouvons préoccupant que, depuis l'effondrement, il y a deux ans, des dernières tentatives de mener des pourparlers directs sérieux, le processus de paix subit un mouvement de recul, en dépit des efforts visant à organiser des négociations sérieuses entre les parties – efforts qui se sont montrés vains. En revanche, nous avons vu une déplorable escalade des tensions à Gaza. Les mesures unilatérales prises par les parties sont, malheureusement, en train de les éloigner davantage l'une de l'autre. L'Inde reste fermement convaincue que le dialogue est la seule option viable à même de régler efficacement le problème. Nous continuons d'espérer et exhortons les deux parties à reprendre rapidement le processus de paix aux fins d'un règlement complet, juste et durable de la question de la Palestine.

Au Yémen, l'Inde exhorte toutes les parties concernées à régler leurs différends à l'amiable dans l'optique de parvenir à une solution fondée sur le consensus. Nous sommes encouragés par la perspective de pourparlers de paix, dont nous espérons qu'ils commenceront bientôt et qu'ils aboutiront à des résultats positifs.

S'agissant de la Syrie, l'Inde appelle depuis toujours à un règlement politique complet du conflit fondé sur la présence de toutes les parties à la table des négociations. Nous espérons que les pourparlers intersyriens organisés sous les auspices des Nations Unies garantiront une transition politique dirigée et prise en main par les Syriens, mettant fin à la violence dans le pays et contribuant à la stabilisation de la Syrie et de la région.

La situation humanitaire en Syrie et dans les pays voisins doit être abordée avec efficacité. L'Inde a contribué 4 millions de dollars à l'assistance humanitaire aux réfugiés syriens. L'Inde a également participé en février à la conférence de Londres sur la Syrie et s'est engagée à apporter une aide humanitaire bilatérale à la Syrie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Mashkoor (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je félicite également l'Angola de sa direction avisée des travaux du Conseil le mois dernier.

Les politiques d'Israël, Puissance occupante, s'appuient lourdement sur la construction de colonies supplémentaires dans des terres qui ont été confisquées à leurs propriétaires arabes, sur l'extraction de ressources naturelles et sur l'assujettissement de l'économie et du marché palestiniens aux lois de la Puissance occupante. Le but ultime est de contrôler l'avenir du peuple palestinien et d'empêcher son développement durable. L'implantation de colonies peut être considérée comme le pilier stratégico-militaire de la politique qui vise à judaïser les territoires occupés et à imposer un fait accompli aux États arabes et aux Palestiniens lors des négociations. Alors que la partie arabe était animée de l'intention sincère de mettre fin à ce différend de longue date et d'instaurer une paix juste, ces politiques ont sapé les efforts de paix dans la région.

La démolition de logements palestiniens par les autorités d'occupation israéliennes ne ramènera pas la paix en Israël. Il s'agit d'un acte dénué d'humanité et contraire au droit au logement. Israël enfreint également les normes du droit pénal, qui appellent à sanctionner ceux qui commettent le crime en question. À cet titre, en vertu du droit pénal donc, l'on ne saurait imposer de châtiment collectif aux membres des familles des responsables. Israël recourt à une politique de châtiment collectif qui prévalait au Moyen Âge. Le siège de Gaza, les détentions, la fréquence accrue des violences et l'imposition de châtiments collectifs, ainsi que les provocations des colons juifs extrémistes ne font qu'exacerber les tensions en Palestine et dans la région du Moyen-Orient en général. L'Iraq appelle le Conseil de sécurité à apporter une protection internationale au peuple palestinien dans tous les territoires palestiniens occupés, conformément aux conventions internationales pertinentes et au droit international humanitaire, afin de mettre fin aux violations sans précédent qui sont commises contre les sanctuaires sacrés à Jérusalem,

notamment la mosquée Al-Aqsa. Nous appelons également le Conseil à veiller à ce qu'Israël se retire totalement des territoires occupés jusqu'aux frontières de 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

L'Iraq accueille favorablement l'initiative française concernant la convocation d'une conférence internationale sur la question de la Palestine et le processus de paix. Nous espérons que cette initiative donnera des résultats concrets en insufflant un élan politique international en faveur du processus de paix et en abordant toutes les questions qui ont rendu difficile l'élaboration d'une solution pacifique qui mette fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Nous espérons également qu'elle permettra l'établissement d'un État palestinien viable, à même d'exister dans la paix et d'occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale. Cela étant, du fait de l'intransigeance d'Israël, qui réfute le droit des Palestiniens à l'autodétermination ou à recouvrer les territoires usurpés, l'Iraq ne pense pas qu'une conférence internationale quelle qu'elle soit puisse réussir. L'expérience des conférences passées ne nous encourage pas à nous attendre à autre chose qu'à de la courtoisie diplomatique d'usage, qui n'atténue pas vraiment les souffrances de nos frères palestiniens vivant sous occupation.

Nous tenons à faire part de notre solidarité avec nos frères en Palestine occupée et avec leur combat – légitime en vertu des règles du droit international – pour établir un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, ayant Jérusalem-Est pour capitale, fondé sur les frontières de 1967. Nous exhortons les parties internationales compétentes à agir plus rapidement et à surmonter les obstacles qui empêchent d'instaurer la solution des deux États.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué le présent débat public, ainsi que le Secrétaire général de nous avoir présenté son exposé.

Ma délégation voudrait également profiter de cette occasion pour faire part de ses condoléances aux Gouvernements équatorien et japonais pour les pertes tragiques en vies humaines causées par les tremblements de terre destructeurs qui ont frappé leurs pays la semaine dernière.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'État du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le présent débat intervient à un moment où les perspectives de paix dans le conflit israélo-palestinien suscitent des préoccupations croissantes à l'échelle mondiale. En janvier dernier, le Secrétaire général a parlé de la frustration, du sentiment d'aliénation et du désespoir croissants ressentis par les Palestiniens devant l'occupation prolongée de leur patrie. Depuis lors, la violence dans le territoire palestinien occupé n'a cessé d'augmenter à un rythme alarmant. Les efforts visant à mettre un terme à la violence ou à réparer l'injustice et l'oppression infligées aux Palestiniens ont été vains. L'Indonésie suit avec une vive préoccupation cette évolution inquiétante. La persistance de la violence non seulement dresse des obstacles à la paix, elle symbolise également le durcissement des soupçons et de l'animosité entre les deux peuples, ce qui pourrait entraver les efforts visant à relancer le processus politique.

L'Indonésie reste convaincue que l'occupation doit cesser et que tous les efforts doivent être déployés pour parvenir à la solution des deux États. En fait, le mois dernier, le cinquième Sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération islamique, accueilli par le Gouvernement indonésien, a appelé l'attention de la communauté internationale sur l'urgence de parvenir à une solution globale, juste et durable de la question de Palestine. Le Sommet a également appelé la communauté internationale à soutenir le boycottage des produits fabriqués dans ou par les colonies de peuplement israéliennes illégales.

La poursuite de la construction par Israël de colonies de peuplement illégales à Jérusalem-Est et alentour, ainsi que d'autres activités illicites, constitue un défi de plus pour les efforts menés afin de définir une ligne de conduite avisée. Il incombe à Israël, puissance occupante, de respecter ses obligations internationales, telles que la protection des droits fondamentaux du peuple palestinien, et d'empêcher les exécutions extrajudiciaires, qui se sont multipliées ces derniers temps. Israël doit également prendre conscience du fait que les restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens et le comportement arbitraire de ses forces de sécurité à leur encontre ne peuvent qu'alimenter la

colère et le ressentiment, et qu'il doit s'abstenir d'infliger des châtiments collectifs.

L'ONU a adopté des centaines de résolutions sur la question de Palestine depuis la création de l'Organisation. Le mois dernier, la Commission de la condition de la femme a adopté une autre résolution sur la situation des femmes palestiniennes, que l'Indonésie a coparrainée. Hélas, en dépit de l'appui écrasant des États Membres en faveur de toutes les résolutions sur la question de Palestine, aucun effort substantiel n'a été déployé pour les appliquer. L'Indonésie a demandé à maintes reprises au Conseil de sécurité de veiller sans plus tarder à ce qu'Israël se conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le Conseil doit également ouvrir la voie à la reprise d'un processus de paix crédible visant à mettre un terme à l'occupation israélienne de la Palestine et à créer un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le monde ne peut plus attendre que nous tenions des séances d'information et des consultations à huis clos, alors que des gens perdent la vie et que la solution des deux États s'éloigne. À cet égard, je tiens à dire que l'Indonésie apprécie l'initiative prise par les parties concernées pour mobiliser l'appui de la communauté internationale et faire avancer le processus de paix.

En ce qui concerne le conflit en Syrie, l'Indonésie exhorte à nouveau toutes les parties intéressées à travailler énergiquement pour mettre un terme au conflit et faire en sorte que l'assistance humanitaire parvienne à tous ceux qui en ont besoin. Il est absolument intolérable que le conflit, qui a éclaté il y a environ cinq ans, ait duré aussi longtemps, avec des conséquences qui sont maintenant ressenties dans le monde entier. Cela ne fait que souligner l'impératif d'un processus sans exclusive associant tous les Syriens au règlement du conflit.

L'Indonésie continue d'espérer que le cycle de pourparlers de paix, qui a commencé la semaine dernière à Genève, communiquera l'élan nécessaire au lancement d'un processus politique sans exclusive. Nous saluons le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter les pourparlers, en particulier le dévouement de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et encourageons toutes les parties au conflit à respecter les objectifs de paix et d'humanité. Nous exhortons tous les Syriens à tirer pleinement parti de la dynamique diplomatique actuelle en parvenant rapidement à un règlement politique qui jette les bases de la paix et de la stabilité en Syrie.

En ce qui concerne le Yémen et la Libye, nous nous félicitons de la poursuite du dialogue, qui pourrait galvaniser les efforts visant à restaurer l'unité nationale et la paix dans la région. Ce qui est en jeu, c'est la vie de nombreux civils innocents.

Enfin, l'Indonésie reste résolument déterminée à garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et fera tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ce noble objectif.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège félicite la présidence chinoise d'avoir porté la question du Moyen-Orient à l'attention de la communauté internationale en organisant le présent débat public du Conseil de sécurité.

Le Saint-Siège partage les vives préoccupations du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, à savoir que la solution des deux États, Israël et la Palestine, risque d'échouer, puisque les pourparlers de paix sont au point mort et que les discours incendiaires, le terrorisme et les actions unilatérales sabotent les efforts qui sont déployés pour rétablir un processus de dialogue et de compromis véritables. Face à un scénario aussi frustrant, le pape François appelle les autorités israéliennes et palestiniennes à prendre en considération le besoin qu'ont leurs peuples de la paix et à s'engager courageusement sur la voie du dialogue, de la réconciliation et de la paix, car il n'y a tout simplement pas d'autre solution.

Au cours de sa visite de mai 2014 en Jordanie, en Palestine et en Israël, le pape François a exprimé sa préoccupation particulière concernant la ville sainte de Jérusalem, patrimoine des religions monothéistes du monde et ville d'importance universelle :

> « Jérusalem veut dire 'ville de la paix'. Telle est la volonté de Dieu et tel est le souhait de toutes les personnes de bonne volonté. »

Malheureusement, Jérusalem reste profondément déchirée par des conflits de longue date.

Le Saint-Siège est fermement convaincu que la solution des deux États constitue la meilleure possibilité de règlement pacifique. Le pape François a réaffirmé cette position à l'aéroport de Tel-Aviv, lorsqu'il a plaidé pour une reconnaissance universelle du droit de l'État d'Israël à exister et à s'épanouir dans la paix et la sécurité

à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, et pour la création d'un État de Palestine viable, une patrie souveraine dans laquelle les Palestiniens peuvent vivre dans la paix, la dignité et la liberté. La solution des deux États doit devenir une réalité et ne pas rester un simple rêve.

Ma délégation souhaite réitérer l'appel que le pape François a lancé aux autorités palestiniennes le 25 mai 2014 à Bethléem :

> « Le moment est arrivé pour tous d'avoir le courage de la générosité et de la créativité au service du bien, le courage de la paix, qui s'appuie sur la reconnaissance, de la part de tous, du droit de deux États à exister et à jouir de la paix et de la sécurité dans des frontières internationalement reconnues. »

Le Saint-Siège espère que l'accord global qu'il a conclu avec l'État de Palestine et qui est entré pleinement en vigueur le 2 janvier 2016, encouragera toutes les parties au conflit israélo-palestinien à s'engager sincèrement sur la voie d'une solution négociée et pacifique. Dans la réalité complexe du Moyen-Orient, le Saint-Siège espère que l'accord servira d'exemple de dialogue et de coopération, en particulier pour les autres pays majoritairement arabes et musulmans de la région.

Le Saint-Siège réitère son appel pour qu'une attention particulière soit accordée au Liban, où les réfugiés des conflits dans les pays voisins représentent près du quart de la population. Le Parlement libanais doit agir pour élire un président. Cela fait bientôt deux ans que le Liban n'a pas de président, alors que la région est en proie à l'instabilité et fait face à la montée en puissance d'acteurs non étatiques barbares. La communauté internationale doit aider les dirigeants libanais à stabiliser leur gouvernement par des voies constitutionnelles et à gérer l'énorme fardeau que représente la population réfugiée.

Ma délégation demande également à la communauté internationale de prendre collectivement des mesures politiques pour endiguer la propagation du fondamentalisme et de l'extrémisme, qui ont semé la terreur dans tant de pays de la région, en Afrique du Nord et dans de nombreuses régions du monde. L'internationalisation du terrorisme ne peut être jugulée que par une réponse internationale collective. La terreur idéologique ne saurait être effectivement vaincue par des actions militaires; il faut également s'attaquer aux causes profondes qui alimentent le terrorisme international. Les mensonges blasphématoires proférés par des groupes terroristes qui affirment tuer et opprimer au nom de la religion doivent être dénoncés ouvertement dans les termes les plus énergiques. Les chefs religieux, en particulier, ont la grave responsabilité de condamner ceux de leurs coreligionnaires qui utilisent leur religion pour justifier la violence.

Enfin, le Saint-Siège exhorte de nouveau la communauté internationale à entendre les cris des communautés chrétiennes et autres groupes minoritaires ethniques et religieux du Moyen-Orient, qui font l'objet de discrimination, sont persécutés, massacrés, brûlés vifs ou noyés parce qu'ils ne partagent pas les vues idéologiques ou religieuses de leurs persécuteurs. Leur acculturation extrêmement pacifique en tant que minorités au sein de la culture majoritaire en a fait des cibles privilégiées de la violence extrémiste, qui les force à fuir leurs foyers et à abandonner leurs biens et leur patrie pour tout risquer en traversant des déserts inhospitaliers et des mers périlleuses à la recherche de rivages plus calmes et de communautés d'accueil qu'elles ne trouvent malheureusement pas toujours. Ma délégation espère, par conséquent, que la visite rendue il y a deux jours par le pape François aux migrants et aux réfugiés bloqués sur l'île grecque de Lesbos aura touché beaucoup de cœurs.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de la présidence chinoise du Conseil de sécurité ce mois, et remercier également le Secrétaire général de son exposé très complet. Je tiens aussi à présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple japonais ainsi qu'aux familles des victimes et blessés occasionnés par le tremblement de terre survenu hier.

Notre région se heurte à de très nombreux défis politiques et intellectuels, et à une réalité extrêmement difficile. Les mots, quels qu'ils soient, ne sauraient exprimer la peur et la souffrance que vivent les populations de la région, qu'il s'agisse du territoire palestinien occupé, de la Syrie, du Yémen ou de quelque autre pays. La gravité croissante des conflits nous amène à nous demander si l'action de la communauté internationale, sur le plan du règlement des différends en vertu des résolutions et des instruments internationaux adoptés au sein de l'ONU, est suffisante. Avons-nous fait ou faisons-nous tout ce qu'il faut faire pour garantir une paix et une stabilité durables?

La Jordanie a déployé beaucoup d'efforts, lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité, afin de trouver les voies et moyens de parvenir à des solutions réalistes aux conflits qui sévissent dans la région du Proche-Orient. Nous avons bien souvent exprimé notre point de vue à cet égard et souligné que la question palestinienne était la clef dans ce contexte, et que c'était l'absence de solution juste et durable à cette question qui avait sapé et continuait de remettre en cause les efforts de paix au Moyen-Orient. La corrélation entre le règlement du conflit israélo-palestinien et la paix dans la région doit être clairement faite, elle ne doit pas être ignorée. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une démarche d'ensemble face aux différentes dimensions de ce conflit, d'un réel effort de la communauté internationale pour y trouver une solution durable, afin de ne pas permettre à l'extrémisme violent d'instrumentaliser ce vide pour étendre les ramifications politiques et sécuritaires de cette crise à la région tout entière et au monde en général.

Les violations quotidiennes commises par Israël, notamment des actes illégaux comme la destruction de maisons, l'expulsion et le déplacement des populations, et les tentatives de modification du statu quo et, plus que tout, l'expansion méthodique des colonies de peuplement, sont gravissimes et inadmissibles et nous les condamnons, en demandant au Conseil d'assumer ses responsabilités et de prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à la colonisation. La colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem est contraire à toutes les lois et conventions internationales, et ce que fait Israël sur le terrain ne correspond pas à ses positions déclarées ni à son attachement proclamé pour la solution des deux États et pour la paix, mais entrave et fait obstacle à tous les efforts pour relancer les négociations israélo-palestiniennes.

Dès lors, la Jordanie souligne l'importance de la reprise de négociations sérieuses, conformément à la solution des deux États, dans un cadre et un calendrier défini, afin de parvenir à un accord conduisant à la création d'un État indépendant et pleinement souverain de Palestine sur le sol national palestinien, dans les frontières du 4 juin 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur la base des termes de référence internationaux et de l'Initiative de paix arabe, de façon qui permette de préserver les intérêts vitaux et supérieurs de la Jordanie, associés à toutes les questions de statut final. Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa/mont du Temple revêtent une importance toute particulière et prioritaire parmi les préoccupations de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, en raison de la tutelle historique qu'il exerce en qualité de gardien des lieux saints musulmans et chrétiens. Sa Majesté le Roi ne ménage aucun effort pour défendre ces lieux saints et obtenir l'aide internationale la plus solide et la plus large face aux attaques menées par les autorités israéliennes contre la ville sainte et pour arrêter toutes les mesures unilatérales et illégales. La Jordanie fera face avec fermeté, comme elle l'a toujours fait, à tout ce qui est de nature à nuire à ces lieux saints, en vertu de son rôle historique de gardien hachémite de ces lieux. La Jordanie continuera d'étudier toutes les options diplomatiques et juridiques permettant de mettre un terme à ces violations israéliennes et à ces attaques contre Jérusalem. Nous considérons toutes les mesures adoptées par Israël à cet égard comme nulles et non avenues, sur un plan juridique et politique, précisément parce qu'elles ont été prises par la puissance occupante à laquelle le droit international ne permet pas de telles violations.

Toutes les initiatives régionales ou internationales visant à régler ce conflit resteront lettre morte si n'existent pas une volonté politique internationale en ce sens et l'engagement d'aller de l'avant, et elles dépendront de la mesure dans laquelle Israël a à cœur de prendre ses engagements au sérieux et de faire la preuve de sa réelle volonté de paix, mesures concrètes à l'appui. Les appels à mettre fin aux mesures et aux pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé ne sont pas des demandes palestiniennes, mais un objectif réclamé sur le plan international pour sauver la vie de personnes privées des plus strictes nécessités vitales, telles que le droit de vivre dans la dignité et la sécurité.

S'agissant de la crise en Syrie, qui a causé des destructions sans nom et des déplacements de populations considérables, il faut que toutes les parties redoublent d'efforts pour soutenir l'action des Nations Unies et le succès des négociations en cours entre les parties syriennes afin de parvenir à une solution politique conforme au communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et aux résolutions des Nations Unies, en particulier la résolution 2254 (2015). La Jordanie réaffirme son appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi que par le Groupe international de soutien pour la Syrie, et nous espérons que les négociations aboutiront à un consensus sur les principes de transition et de gouvernance et la constitution, ce qui ouvrirait la voie au retour de la sécurité et de la stabilité en Syrie ainsi qu'au retour des réfugiés syriens dans leur patrie, et permettrait au pays de s'atteler à la reconstruction et de se préparer en vue d'une nouvelle phase de son histoire. Peut-être le nombre

croissant de réfugiés et l'afflux massif de Syriens dans les pays voisins, toujours ininterrompu, jusque dans les pays européens, symbolisent-ils le fait que l'ampleur de la tragédie humanitaire en Syrie risquerait, si on n'y met un terme, de transformer l'ensemble de la région en poudrière.

La Jordanie entend continuer de faire face à son devoir moral et humanitaire envers les réfugiés syriens, mais l'énorme fardeau qu'elle assume en accueillant ceux qui cherchent un refuge continue d'épuiser des ressources déjà limitées. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'honorer ses obligations et ses responsabilités et de fournir un plus grand soutien, en vertu des engagements pris à la Conférence de Londres au mois de février dernier, à la Jordanie et aux autres pays qui accueillent des réfugiés syriens tout en étant incapables de faire face aux conséquences accrues de ce fardeau. Jordanie a présenté à la Conférence une nouvelle méthode holistique visant à répondre à la crise humanitaire résultant de l'afflux de demandeurs d'asile syriens, et fondée sur des solutions de développement globales et durables. Dans ce contexte, nous appelons la communauté internationale à soutenir l'appel de fonds lancé par la Jordanie pour faire face à la crise syrienne dans le cadre de l'exercice biennal 2016-2018.

La poursuite de l'incursion des groupes terroristes dans la région et l'absence de traitement de toutes les causes profondes qui ont conduit à son expansion feront de la région l'otage de la violence et du désordre et l'empêcheront de réaliser les aspirations de ses populations en matière de sécurité et de paix. L'injustice continue et le manque de respect pour les droits des peuples ne pourront que faire perdurer cette problématique, qui a mis le monde entier sous le régime de la menace et de la peur. La coopération régionale et internationale est par conséquent primordiale si l'on veut vaincre les groupes extrémistes et terroristes qui instrumentalisent la religion, et en révéler au grand jour les intentions et l'idéologie takfiriste, qui ne se rapporte en rien à l'islam mais s'en prend, au contraire, à cette religion avant tout. Cette idéologie terroriste ne constitue pas juste une offense pour la religion musulmane, elle est fondée sur l'abolition de l'ensemble des religions monothéistes, des traditions humaines et des principes humanistes pour lesquels le sang et la vie des hommes sont sacrés et qui préconisent la primauté de la raison et de la logique.

Il est donc essentiel que les efforts internationaux soient concertés pour lutter contre ces groupes, notamment Daech. Nous devons renforcer la participation des jeunes dans la société, afin de leur permettre de résister à l'influence de la pensée extrémiste et du terrorisme. C'est ce que nous avons fait avec l'adoption de la résolution 2250 (2015), en ce qui concerne les jeunes, la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Zaayman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous nous associons également aux autres intervenants pour remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé.

Malheureusement, les rapports que nous recevons tous les mois confirment que la situation en Palestine se détériore de jour en jour, alors que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, par manque de volonté ou de capacité, ne remédie toujours pas à cette situation.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le représentant de la République islamique d'Iran.

Je voudrais commencer en réaffirmant que l'Afrique du Sud condamne toutes les formes de violence, quels qu'en soient les auteurs, et nous exhortons de nouveau toutes les parties à entamer un dialogue. Malheureusement, la situation sur le terrain en Palestine et en Israël aujourd'hui a fait reculer les gains réalisés antérieurement, et si les parties conviennent de relancer les négociations, elles devront se concentrer à nouveau sur les éléments de base d'une paix visant à créer un environnement propice à des négociations. Nous avons toujours appelé l'attention sur le fait que la situation sur le terrain risque d'évoluer au point que l'avenir d'une solution à deux États deviendra de plus en plus insaisissable.

Nous sommes, hélas, dangereusement proches de la transformation de ce scénario en réalité. Malgré ce sombre tableau, une petite lueur d'espoir subsiste. Nous avons noté qu'Israël et la Jordanie ont pu parvenir à un accord sur le suivi de l'activité israélienne autour du mont du Temple, ou le Haram al-Charif. Cet accord arrive à point nommé, et nous espérons qu'il permettra de désamorcer les tensions et de prévenir la violence, en particulier à l'approche de la Pâque juive. Il est essentiel que l'importance de ces lieux saints pour nombre de grands groupes religieux soit respectée de

la même manière par toutes les parties. L'Afrique du Sud rejette l'utilisation des lieux saints pour inciter à la violence. Comme il n'y a pas de progrès sur les négociations, y compris sur le statut de Jérusalem et de ses lieux saints, il est impératif de maintenir le statu quo en place depuis 1967. Bien qu'elles soient loin d'être idéales, ces mesures, selon nous, contribuent à limiter les provocations et à réduire la violence.

L'échec du Conseil est clairement démontré par l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes, qui sont illégales au regard du droit international. L'appropriation de terres par Israël se poursuit sans relâche. Le 15 mars, Israël a annoncé l'appropriation de 235 hectares de terres en Cisjordanie occupée, près de Jéricho, la saisie de terres la plus importante de Cisjordanie au cours des dernières années. La construction de ces colonies est non seulement contraire au droit international, mais représente un obstacle à la solution des deux États et à la paix. Nous espérons sincèrement que tous les membres du Conseil assumeront leurs responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies et mettront fin à cette appropriation illégale. L'Afrique du Sud est prête à œuvrer avec toutes les parties et avec l'ensemble de la communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, pour plaider en faveur de la cessation immédiate des activités de peuplement menées par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient continue d'être une source de préoccupation constante pour la communauté internationale, telle que reflétée dans le nombre de précédents débats organisés par le Conseil de sécurité. Malgré la tenue périodique de débats publics par le Conseil sur la question, lesquels ont révélé l'existence d'un immense soutien à la cause palestinienne, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter une seule résolution exigeant d'Israël de mettre fin à ses politiques agressives et à ses pratiques de colonisation, à ses crimes de guerre et à ses châtiments collectifs à l'encontre du peuple palestinien, en violation flagrante et délibérée du droit international et du droit international humanitaire. Ces actes constituent une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales en privant le peuple palestinien de ses droits fondamentaux.

L'inaction du Conseil face à ces actes est alarmante. Il est inacceptable que le Conseil de sécurité continue d'être l'otage des diktats d'une puissance qui recourt ou menace de recourir au veto pour empêcher le Conseil de s'acquitter de son mandat et de protéger les droits inaliénables du peuple palestinien. Il est moralement inacceptable que le Conseil de sécurité continue de se dérober à la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre de ce conflit.

La communauté internationale appelle le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité et à n'épargner aucun effort pour prendre les décisions nécessaires en vue de mettre fin à l'occupation, aux différentes formes d'agression, aux colonies de peuplement illégales, aux violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme, au terrorisme d'État, aux exécutions extrajudiciaires, à l'étranglement économique et aux châtiments collectifs dont Israël est responsable, en violation et au mépris flagrants des dispositions de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Ces actions menacent la viabilité d'un État palestinien et la possibilité de résoudre le conflit d'une manière juste et équilibrée.

La seule solution possible à la question palestinienne est la coexistence pacifique de deux États. Un État de Palestine indépendant, souverain et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale et dans les frontières d'avant 1967, mérite le respect et la solidarité de la communauté mondiale. Cuba est convaincue qu'une réponse juste et durable aux revendications du peuple palestinien d'exercer ses droits est essentielle pour régler les conflits et apaiser les tensions au Moyen-Orient. Cuba réaffirme son plein appui à l'admission de la Palestine en tant que membre à part entière de l'Organisation, et demande au Conseil de sécurité de se prononcer et d'accepter sans plus tarder la candidature de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, présentée en 2011. Et c'est là ce que souhaite la vaste majorité des États Membres de l'Organisation. La dette historique envers le peuple palestinien est considérable et doit être réglée. Le Conseil a la responsabilité de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à cette longue injustice.

En ce qui concerne la situation en Syrie, Cuba réaffirme qu'il ne sera possible de parvenir à la paix dans ce pays qu'en respectant le droit du peuple syrien

de choisir son propre destin. La solution politique par le dialogue et la négociation est la seule option possible pour régler le conflit en Syrie. Cuba se félicite de la cessation des hostilités et l'ouverture de nouveaux canaux, visant à apporter une solution pacifique et négociée au conflit. Nous appuyons le peuple syrien dans son aspiration à vivre en paix et à choisir son propre destin sans ingérence extérieure. Ceux qui ont alimenté le conflit de l'extérieur, dans le but déclaré d'imposer un changement de régime, sont responsables des milliers de victimes civiles du conflit.

Nous déplorons la perte de vies innocentes et condamnons tous les actes de violence en cours dans ce pays contre la population civile. La promotion d'un ordre du jour interventionniste ne doit pas être autorisée sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. Nous demandons encore une fois qu'il soit mis fin aux violations de la souveraineté de la Syrie et à la présence militaire étrangère qui n'a pas le consentement du Gouvernement syrien et ne travaille pas en coordination avec lui.

Le rôle du Conseil de sécurité est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de préservation de la paix fixés à l'ONU et la satisfaction des aspirations au bien-être et au développement que tous les peuples méritent, y compris ceux du Moyen-Orient. En respectant le mandat défini par la Charte des Nations Unies et en assumant les responsabilités confiées au titre de ce mandat, le Conseil est appelé à promouvoir un règlement global, juste et durable des conflits et différends au Moyen-Orient, ce qui permettrait de préserver la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de tous les États de la région. Cela contribuerait également de manière décisive à créer les conditions propices au progrès et au bien-être de tous les peuples de la région.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Je vous félicite sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je tiens à vous remercier également d'avoir organisé le présent débat public opportun sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé important sur la situation actuelle.

Nous sommes de nouveau réunis alors que le territoire palestinien occupé, en particulier la ville occupée de Jérusalem subit une escalade sans précédent de l'agression militaire israélienne et des attaques terroristes commises par des colons israéliens contre le peuple palestinien sans défense et leurs lieux saints, sans aucun moyen politique, juridique ou moral de les décourager. Le Conseil de sécurité se réunit à un moment où Israël poursuit ses crimes flagrants et systématiques et ses violations du droit international, dont un grand nombre constitue des crimes de guerre. L'arrogance israélienne et son mépris des accords avec la partie palestinienne, ainsi que l'impunité totale dont Israël jouit pour ses violations et crimes ont amené la situation à un tournant dangereux. Pourtant, hélas, le Conseil garde le silence, au mépris de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales et de son engagement à protéger les civils en période de conflit armé.

Depuis le précédent débat, tenu en janvier (voir S/PV.7610), Israël, Puissance occupante, a continué de tuer et de blesser des civils palestiniens, des jeunes en particulier. Depuis que la vague de troubles actuelle a commencé, en octobre 2015, la politique israélienne consistant à tirer pour tuer a coûté la vie à plus de 204 civils palestiniens, dont 48 enfants. De même, l'agression militaire israélienne et le terrorisme des colons ont blessé 17 000 Palestiniens. Israël a continué de détenir, emprisonner, maltraiter et torturer des milliers de Palestiniens dans ses centres de détention; de détruire des habitations et des infrastructures; et de déplacer de force des Palestiniens. De plus, Israël emploie toutes les autres formes de châtiment collectif constant contre les civils palestiniens, la plus abominable d'entre elles étant le monstrueux blocus illégal de la bande de Gaza, qui constituent des violations systématiques des droits de l'homme et de graves violations du droit international humanitaire.

Dans le même temps, Israël, Puissance occupante, a poursuivi sa colonisation illégale de terres palestiniennes, y compris par la construction et l'expansion de colonies et du mur de séparation, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée. Toutes ces violations visent manifestement à modifier, de manière illégale, délibérée et par la force, le caractère, le statut et la composition démographique du territoire palestinien occupé, anéantissant ainsi la viabilité de la solution des deux États, basée sur les frontières d'avant-1967. À cet égard, l'OCI réaffirme que tous ces actes commis par Israël, y compris, en particulier, contre les lieux saints du christianisme et

de l'islam dans Jérusalem-Est occupée, constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions de légitimité internationale. Ils alimentent le développement de l'extrémisme, de la violence et du racisme ainsi que les conflits religieux, qui exigent tous une attention et des mesures urgentes de la part du Conseil de sécurité.

Il est incompréhensible qu'Israël continue de commettre des violations et des crimes sans réaction ni sanction. Nous appelons une nouvelle fois le Conseil à assumer sa responsabilité en offrant au peuple palestinien une protection internationale. Le Conseil et la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève ont des responsabilités claires s'agissant d'assurer la protection et la sécurité du peuple palestinien. Il faut souligner que le droit à la sécurité n'est pas réservé à Israël. La sécurité est un droit dont doivent bénéficier tous les pays, qui doivent pouvoir l'exercer. Les victimes de cette occupation étrangère qui dure depuis près de cinq décennies ne doivent pas faire exception.

Dans le même temps, nous devons insister sur le fait qu'il ne sera pas possible de trouver une issue à la crise actuelle et de relancer les perspectives de paix sans contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre fin à la construction et l'expansion illégales de ses colonies de peuplement et du mur en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est. Cela est absolument prioritaire et doit être fait sans tarder, dans la logique des résolutions du Conseil de sécurité. Cela s'impose également pour sauver la solution des deux États.

Je me dois de signaler que l'OCI, à son sommet extraordinaire tenu le mois dernier à Jakarta, a appelé le Conseil à remplir les devoirs que la Charte lui impose, à honorer ses obligations juridiques et morales de veiller à appliquer le principe de responsabilité pour les actes illégaux perpétrés par la Puissance occupante, à prendre des mesures afin de protéger la population civile palestinienne et de mettre fin aux violations généralisées, systématiques et flagrantes de ses droits. L'OCI réitère son appel à l'élaboration d'un projet de résolution fixant un calendrier précis et définissant des mesures concrètes en vue de mettre un terme à l'occupation israélienne dans toutes ses manifestations, y compris le régime illégal d'implantation de colonies, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe.

Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer la solidarité de l'OCI avec le peuple palestinien, dont elle appuie les efforts visant le recouvrement de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance de son État souverain sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et le règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU – une solution qui se fait attendre depuis trop longtemps et reste une responsabilité juridique et morale que le Conseil doit assumer.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfreid I. Emvula, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Emvula (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes de nouveau réunis à l'occasion de notre débat périodique sur la question palestinienne, force est de constater que si les victimes d'autres conflits dans la région peuvent commencer à retrouver l'espoir, la crise israélo-palestinienne ne montre aucun signe d'apaisement. De fait, les articles de presse qui sont publiés actuellement sur la question ne se distinguent de ceux qui sont parus il y a des mois, voire des années, que par la date de publication.

Les données publiées par le Bureau central de statistique israélien révèlent qu'en 2015, la construction de colonies de peuplement s'est intensifiée par rapport à l'année précédente. Qui plus est, au début de 2016, on comptait déjà plus de maisons palestiniennes démolies, plus de terres palestiniennes confisquées et rangées dans la catégorie des « terres de l'État israélien » et plus de Palestiniens déplacés que pendant toute l'année 2015. Il en va de même pour les arrestations massives de Palestiniens, lesquels sont maintenus pendant de longues périodes en soi-disant « détention administrative » sans avoir été inculpés ni jugés, pratique illégale au regard du droit international. Ces mesures unilatérales, qui bafouent les droits et libertés des Palestiniens, sont particulièrement préoccupantes en ce qu'elles marquent une nouvelle phase s'agissant de l'incompatibilité du droit international humanitaire et de l'occupation de la Cisjordanie par Israël.

En outre, bien qu'on ait affirmé à maintes reprises que le statu quo ne pouvait être maintenu après la guerre de 2014, la bande de Gaza est toujours soumise au blocus israélien et la reconstruction n'avance pas encore assez vite pour répondre aux besoins de la population, tandis que les donateurs continuent de mettre un temps

infini à verser les fonds promis pour la reconstruction du territoire. Les rares Israéliens qui s'élèvent contre ces politiques et demandent l'ouverture de négociations constructives en vue de parvenir à une paix juste sont hélas de plus en plus souvent l'objet de mesures destinées a les réduire au silence; telles que le projet de loi sur les groupes non gouvernementaux et celui sur la suspension de membres du Parlement israélien, qui vise les membres arabes de la Knesset.

En 2015, le Conseil de sécurité a consacré 13 séances à l'examen de la question Palestinienne mais n'a pris aucune décision concrète. On espère qu'il passera à Faction et appuiera le projet de résolution que fait actuellement distribuer le Groupe des États arabes, dans lequel il est demandé, comme dans les résolutions précédentes du Conseil, qu'Israël cesse immédiatement et complètement toutes ses 'activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé. Les membres non permanents du Conseil, notamment les cinq membres qui siègent aussi au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ont activement débattu de cette question au sein du Conseil, s'attachant dernièrement à étudier les possibilités de mettre en place, sur la base des résolutions existantes, un mécanisme destiné à protéger la population civile dans le Territoire palestinien occupé. Nous espérons que ces efforts porteront bientôt leurs fruits. Le Comité se félicite de l'action menée récemment, en particulier par le Gouvernement français et le Quatuor pour le Moyen-Orient, pour réfléchir aux moyens de surmonter les obstacles qui ont mis les négociations bilatérales dans l'impasse, et continue d'offrir son plein appui à ces initiatives.

Sans les efforts conjugués de la communauté internationale et des parties sur le terrain, la situation, qui est déjà fort morose, risque bel et bien de se détériorer encore. Pour briser la spirale de la violence, il faut que les Palestiniens et leurs enfants retrouvent l'espoir d'un avenir meilleur et puissent croire en l'avènement d'un État libre et souverain qui leur appartienne et qui leur offre la perspective d'une vie digne, afin qu'ils aient le sentiment d'aller de l'avant et non de glisser vers l'abîme. Nous espérons également que les efforts de réconciliation palestiniens aboutiront.

Pour atteindre ces objectifs, il faut mettre un terme au dénigrement systématique des Palestiniens, phénomène bien trop fréquent en Israël à l'heure actuelle. Ce type de démagogie a pour effet de déshumaniser les Palestiniens aux yeux du public israélien et finit par donner lieu à la commission d'actes tels que l'exécution extrajudiciaire d'un Palestinien blessé et hors d'état de nuire à laquelle un soldat israélien aurait procédé à Hébron il y a quelques semaines seulement. Le Comité se félicite que des responsables israéliens aient déclaré que de tels actes étaient illégaux et illégitimes et que les auteurs en seraient poursuivis, et espère que ces paroles se traduiront par des actes concrets. Il se félicite également du rejet catégorique de la violence exprimé à plusieurs reprises par le Gouvernement de l'État de Palestine, le plus récemment par le Président Abbas, notamment à la télévision israélienne il y a un peu plus de deux semaines. À cet égard, je tiens à réaffirmer au Conseil que le Comité condamne toutes les formes de terrorisme et déplore toutes les pertes en vies civiles.

I1 faut toutefois aller plus loin. Pour que la paix soit conclue puis préservée, il est indispensable de rétablir une certaine confiance. Le Comité fera tout son possible pour y contribuer, par exemple en offrant un cadre d'échange aux Palestiniens et aux Israéliens à l'occasion de ses réunions internationales, et en favorisant le dialogue et les synergies entre les organisations de la société civile des deux parties, comme lors de la réunion-débat sur le rôle des femmes dans la recherche de la paix israélo-palestinienne, organisée par le Groupe de travail du Comité à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue récemment.

En outre, en mars, le Comité a organisé, à Amman, une table ronde sur les aspects juridiques de la question de Palestine, dont l'objectif était de donner à l'État de Palestine les moyens de s'acquitter plus efficacement des obligations qu'il a contractées récemment en adhérant à une série de conventions et de traités internationaux. Dans deux semaines, le Comité tiendra, à Dakar, la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, qu'il a organisée avec l'Organisation de coopération islamique. Conformément à son mandat, au cours des prochains mois, il tiendra également, à Stockholm, le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui mettra l'accent sur la manière dont la Palestine, bien qu'occupée, peut œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable, et la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui aura lieu à Paris (France) et sera l'occasion d'envisager comment la communauté internationale peut relancer le processus de paix. Le Comité se félicite de la participation active de tous les États Membres et de la société civile à ces manifestations.

Je suis parfaitement conscient que la situation entre Israël et la Palestine fait si souvent et depuis si longtemps l'objet de prédictions apocalyptiques que nombreux sont ceux que la question laisse désormais indifférents. Cela étant, la situation qui règne dans la région devrait nous rappeler avec force à quel point une catastrophe est vite arrivée. Le prix à payer en cas d'échec serait absolument terrible, et c'est pour cette raison que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continuera de s'employer résolument à parvenir à un règlement juste et pacifique du conflit israélo-palestinien, ce qui exigera de mettre fin à l'occupation, d'adopter la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et de régler de manière juste toutes les questions relatives au statut final.

Notre action ne vise nullement à défendre les droits d'un groupe au détriment de ceux d'un autre : ce n'est qu'en instaurant durablement une paix juste que les sociétés palestinienne et israélienne pourront survivre et prospérer. L'absence de solution pacifique finirait par détruire les deux parties.

Le Comité continuera de s'employer à faire en sorte que le peuple palestinien, comme tous les autres peuples du monde, puisse exercer son droit à disposer de lui- même, qui est consacré par la Charte des Nations Unies. Nous œuvrerons à cet objectif en coopération avec nos partenaires et tous ceux qui partagent nos valeurs, qui sont les valeurs de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua souhaite présenter de nouveau ses félicitations à la République populaire de Chine pour le travail remarquable qu'il a accompli à la présidence du Conseil ce mois-ci et pour avoir organisé ce débat très important sur la situation en le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Avant toute chose, nous voudrions exprimer notre solidarité avec les peuples et les Gouvernements de l'Équateur et du Japon suite aux séismes qui y ont eu lieu, ainsi qu'avec les victimes et leurs familles.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle faite par le représentant de la Namibie au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Soixante-huit ans se sont écoulées et nous continuons de dénoncer l'occupation et les politiques expansionnistes d'Israël, qui sapent tous les efforts faits pour parvenir à la paix. En effet, le Gouvernement israélien continue de rejeter la création d'un État palestinien indépendant et souverain. Chaque fois que nous prenons la parole au Conseil de sécurité sur cette question, nous exprimons notre rejet de l'occupation et nous condamnons les souffrances infligées au peuple palestinien. Cependant, les appels du peuple palestinien et la voix de la communauté internationale continuent de ne pas être entendus. Et les 5,5 millions de réfugiés palestiniens sont oubliés dans cette crise de réfugiés mondiale. Oubliés par ceux qui continuent d'encourager l'impunité d'Israël et d'entraver un règlement en recourant au droit de veto pour empêcher la création et la reconnaissance d'un État de Palestine en tant que membre à part entière de la communauté des nations.

À son soixante-dixième anniversaire, l'ONU a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) en vue d'éradiquer la pauvreté et la misère et de créer des conditions de vie décente aux fins du bien-être commun des tous les peuples. Mais nous devons nous demander s'il sera possible au peuple palestinien d'exercer ce droit au développement. Et, en outre, sera-t-il en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable si l'espace politique de l'État palestinien est occupé par Israël?

La réponse est évidente. L'économie palestinienne est une économie d'occupation, en particulier dans la bande de Gaza, qui s'applique à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie des Palestiniens – depuis l'occupation de leurs territoires jusqu'à la destruction quotidienne de leurs infrastructures en passant par l'exploitation de leurs ressources naturelles, le déni de leur droit à la liberté de circulation et au retour des réfugiés, et leur enfermement. Chaque jour, le peu de territoire palestinien qui reste est fragmenté, ce qui détruit toute possibilité de création de deux États.

Nous condamnons et rejetons une fois encore ce cercle vicieux d'agression-reconstruction-agression et réaffirmons qu'il faut que cela cesse. Israël continue de construire des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est, au vu et au su d'une communauté international consentante. Mus par l'augmentation alarmante et l'aggravation des exactions israéliennes contre les Palestiniens, nous demandons une fois encore

au Conseil de sécurité d’exiger d’Israël qu’il mette totalement fin à son occupation de la Palestine, lève le blocus criminel imposé à Gaza et libère tous les détenus palestiniens, auxquels nous réaffirmons notre entière solidarité.

En outre, le Nicaragua se déclare solidaire de la cause palestinienne et demande la création immédiate d’un État palestinien sur les frontières d’avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, jetant ainsi les fondements d’une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte en paix.

Nous ne saurions oublier de dire que les politiques d’ingérence, d’intervention et de changement de gouvernement menées par des pays de l’OTAN au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont profité à Israël en détournant l’attention des besoins du peuple palestinien et de sa lutte pour un État et en permettant dans le même temps à Israël de poursuivre encore plus férocement ses pratiques et ses politiques d’agression contre la région.

La paix au Moyen-Orient n’implique pas seulement le règlement de la question palestinienne, mais doit nécessairement inclure le retrait d’Israël du Liban et de tous les autres territoires arabes occupés, comme les hauteurs du Golan syrien occupé et autres territoires arabes occupés. Il est impératif aussi de mettre fin à l’ingérence et à l’intervention étrangères dans la région afin d’y rétablir enfin la paix et la sécurité, pour les peuples arabes comme pour le peuple israélien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Rien ne pourrait ouvrir plus grande la voie à une large stabilisation régionale que de parvenir à un règlement politique du conflit en Syrie. La Norvège appuie pleinement les efforts inlassables que déploie à cette fin l’Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Toutes les parties ont la lourde responsabilité de transformer ces pourparlers en processus de négociation crédible pouvant déboucher sur une véritable transition politique. Ce qui signifie que les parties doivent commencer à s’attaquer aux difficiles questions énoncées dans la résolution 2254 (2015). Et cela inclut de mettre en place une gouvernance crédible, non exclusive et non sectaire, une instance dirigeante de transition qui soit inclusive et un processus de rédaction d’une nouvelle constitution. Les parties ont aussi la lourde responsabilité de ne pas hypothéquer le processus politique par des actions préjudiciables sur le terrain.

la population syrienne a déjà enduré l’intolérable. L’ampleur des destructions, des tueries et de la faim est immense. Trois Syriens sur quatre vivent maintenant dans la pauvreté. Plus de deux millions d’enfants ne vont pas à l’école. Nous exhortons les parties à veiller à ce que l’accord de cessation des hostilités soit respecté et que l’accès humanitaire soit amélioré, notamment s’agissant des fournitures médicales. Cela est essentiel aussi pour le processus politique.

En février, les pays donateurs ont annoncé des contributions d’environ 12 milliards de dollars en appui à la Syrie et à la région pour la période 2016-2020. Pour la seule année 2016, les annonces ont atteint 6 milliards de dollars. Les annonces faites étaient sans précédent, mais les versements ont beaucoup de retard sur les échéances prévues. Le moment est venu d’honorer les promesses qui ont été faites.

Le règlement du conflit entre Israéliens et Palestiniens reste fondamental pour assurer la stabilité et la prospérité régionales et pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons viser à contrer ceux qui font obstacle à la vision et à la solution des deux États, que ce soit délibérément ou par défaut. Le statu quo ne profitera à personne; son maintien n’engendrera que davantage d’instabilité. Chaque jour que le statu quo reste en vigueur, une possibilité de paix est perdue. L’occupation nuit gravement aussi bien aux intérêts des Israéliens que des Palestiniens. La solution des deux États est la seule voie crédible vers une paix viable et à long terme. les parties elles-mêmes doivent faire de plus grands efforts pour régler le conflit. Les tensions actuelles appellent des mesures immédiates et coordonnées par toutes les parties. Toute violence doit cesser.

Israël doit arrêter de construire des colonies de peuplement et de démolir des maisons. Les Palestiniens doivent renforcer leurs institutions et mettre en œuvre des réformes essentielles. Les compromis politiques nécessaires doivent être trouvés pour améliorer la situation à Gaza. Certes, c’est aux parties qu’il incombe de régler le conflit, mais dans le même temps la communauté internationale doit consentir de plus grands efforts pour garantir une solution juste et convenue, fondée sur la solution des deux États. C’est aussi dans notre intérêt. Nous ne pouvons laisser ce conflit continuer d’aggraver la situation dans une région déjà en proie à des troubles. C’est pourquoi il faut que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités.

Demain à Bruxelles, le Ministre norvégien des affaires étrangères convoquera une réunion du groupe de coordination des donateurs, le Comité de liaison ad hoc. Le Comité vise à mettre en place les institutions nécessaires à la création d'un État et à rendre l'économie palestinienne aussi viable que possible, jusqu'à ce que le conflit soit réglé. La réunion a pour but de mettre au point un plan pour équilibrer le budget palestinien. Ce plan abordera diverses questions, par exemple arrêter la déperdition des recettes fiscales, rendre plus efficaces les arrangements en matière de partage des recettes entre Israël et la Palestine, et développer une économie palestinienne viable grâce à la croissance et aux investissements dans le secteur privé. Si les donateurs veulent continuer de développer un État palestinien, il faut qu'il y ait un perspective crédible de règlement politique du conflit. Certes, une économie viable est essentielle à un futur État palestinien indépendant, mais l'objectif ultime doit être le règlement du conflit.

Nous le savons tous, il est difficile de faire la paix. Le Conseil de sécurité doit faire preuve de leadership et baliser la voie qui mènera à la reprise du processus de paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le deuxième débat public trimestriel de l'année sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Pour commencer, je voudrais faire part des sincères condoléances de la République de Corée aux familles endeuillées des victimes des séismes survenus en Équateur et au Japon. La République de Corée prend une part active aux efforts internationaux visant à assurer le relèvement rapide des zones touchées.

La République de Corée exprime ses graves préoccupations face à la poursuite des violences entre Israël et la Palestine, au prix de nombreuses vies et au péril de la viabilité de la solution des deux États. Une paix véritable et durable ne pourra jamais être imposée par les mesures coercitives et unilatérales de l'une des parties; au contraire, elle ne pourra être instaurée que par des négociations directes entre les parties, sur la base de la reconnaissance mutuelle et de la coexistence. La République de Corée s'associe à l'appel international lancé aux parties pour qu'elles mettent fin à la violence et à l'incitation à la haine, et qu'elles prennent des mesures de confiance qui favoriseront la reprise des négociations et établiront un cadre viable pour la solution des deux États.

En particulier, nous prenons note du récent rapport du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui affirme que la destruction des maisons et des structures utilisées dans les activités de subsistance des Palestiniens a plus que doublé entre octobre 2015 et mars 2016 par rapport aux six mois précédents et que, à la mi-avril, le nombre de démolitions dépassait déjà le total de 2015. Des mesures de confiance, parmi lesquelles la fin de l'expansion des colonies dans le territoire occupé, sont nécessaires d'urgence pour créer un environnement qui soit plus propice au dialogue dans la perspective d'une paix durable entre les parties.

Nous exprimons également notre inquiétude devant le manque d'unité entre les parties palestiniennes. Au sein du peuple palestinien, unité et consensus sont indispensables pour parvenir à la paix et instaurer un État indépendant, souverain et démocratique. Dans le même temps, la République de Corée appelle le Quatuor pour le Moyen-Orient à intensifier ses efforts de médiation et attend avec intérêt qu'il énonce des recommandations pragmatiques pour avancer sur la voie de la solution des deux États.

S'agissant de la Syrie, la République de Corée se félicite des signes de progrès sur le terrain, notamment la stabilisation des conditions de sécurité depuis la cessation des hostilités le 27 février, l'accès humanitaire accru à certaines zones et le nouveau cycle de pourparlers intersyriens entamé le 13 avril. Cependant, des inquiétudes considérables persistent quant au non-respect par les parties de la cessation convenue des hostilités et aux graves obstacles qui empêchent l'assistance humanitaire internationale d'accéder aux millions de Syriens qui en ont gravement besoin, notamment les 4,6 millions de personnes vivant dans les zones assiégées ou difficiles à atteindre. L'observation par toutes les parties de la cessation convenue des hostilités et la garantie d'un accès humanitaire sans entrave dans tout le pays sont non seulement des impératifs s'agissant de réunir les conditions propices au processus de paix, mais laissent également entrevoir quels seront les résultats d'un tel processus. La République de Corée appelle une nouvelle fois toutes les parties à respecter strictement la cessation des hostilités et exhorte le Gouvernement syrien à garantir un accès humanitaire

total, soutenu et sans entrave. Nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, pour réunir le consensus entre les parties et tracer la feuille de route d'une transition politique viable en Syrie.

Passant au Yémen, la République de Corée déclare regretter que le troisième cycle des pourparlers de paix – qui était censé commencer aujourd'hui au Koweït – ait été reporté. Nous exhortons toutes les parties à honorer rigoureusement l'accord sur la cessation des hostilités et à reprendre les pourparlers de paix sans plus de délai. La République de Corée réaffirme son solide appui au rôle critique que joue l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, dans la médiation entre les parties afin de rétablir la paix au Yémen.

Quant à la Libye, la République de Corée se félicite de l'arrivée du Conseil de la présidence à Tripoli le 30 mars, ce qui marque un pas en avant de taille sur la voie de l'instauration du Gouvernement d'entente nationale, conformément à l'accord politique libyen et à la résolution 2259 (2015). Compte tenu de la menace grave que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et de ses tentatives pour continuer d'étendre son influence vers le centre du pays, il est plus urgent que jamais de former le Gouvernement d'entente nationale et de normaliser ses fonctions. La République de Corée exhorte toutes les parties à faire passer la sécurité nationale avant leurs propres intérêts et à coopérer avec le Conseil de la présidence et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, durant ce processus. La République de Corée s'associera aux activités internationales de stabilisation et de reconstruction de la Libye.

La situation au Moyen-Orient fait depuis longtemps partie des priorités inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cependant, le processus de paix entre Israël et la Palestine stagne depuis trop longtemps et les crises multiformes en Syrie, au Yémen et en

d'autres pays de la région ont entraîné d'immenses souffrances humaines dans la région et au-delà. Le statu quo ne peut pas durer. Nous disposons encore de l'élan politique nécessaire pour régler ces conflits et crises qui durent trop longtemps. La République de Corée exhorte une nouvelle fois toutes les parties à ces conflits à prendre les mesures nécessaires pour les régler et instaurer la paix, et réaffirme son engagement à jouer un rôle constructif dans ce sens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Sabarullah Khan (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais, en sus, faire une déclaration à titre national.

Conflits en Syrie et au Yémen, crise des réfugiés sans précédent et embrasement de l'extrémisme violent – tous ces facteurs ont contribué à l'instabilité croissante dans toute la région du Moyen-Orient. Dans ce contexte, la question palestinienne revêt une importance accrue. Plus particulièrement en cette période de troubles sans précédent au Moyen-Orient, alors que nos regards sont braqués sur l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech et la grave crise de réfugiés en Syrie, le monde ne doit pas oublier la situation humanitaire désespérée des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza, où les conditions de vie sont inacceptables. Il est selon nous urgent que les dirigeants mettent un terme à la marginalisation et à l'oppression des Palestiniens sur leurs propres terres.

Sri Lanka appuie les efforts que déploient les organismes des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, grâce auxquels la majorité de la population de Gaza a accès au strict nécessaire, notamment à l'éducation. Nous rappelons la nécessité que la communauté des donateurs continue de financer l'UNRWA pour lui permettre de fonctionner efficacement.

Sri Lanka, qui préside le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, est particulièrement préoccupée par l'escalade de la violence et le grand nombre de victimes, notamment de tout jeunes enfants.

Les activités de colonisation violent le droit international, notamment les Conventions de Genève, et exacerbent les incidents violents dans la région. La poursuite de la pratique des détentions administratives est un autre facteur qui aggrave la situation dans les territoires occupés.

Les restrictions à la liberté de circulation à destination et en provenance de Gaza continuent d'être

un problème majeur pour l'économie et le bien-être du peuple palestinien. Les restrictions à l'importation et à l'exportation étouffent la croissance économique. La poursuite de l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires occupés en violation du droit international humanitaire porte atteinte aux droits du peuple palestinien.

Ma délégation appelle à une solution juste et durable à la question de Palestine et demande qu'il soit mis fin aux souffrances du peuple palestinien. Les activités de colonisation, qui se poursuivent, sont illégales au regard du droit international et le blocus de la bande de Gaza constitue toujours un obstacle à la paix. De plus, les colons vivant dans le Golan syrien occupé bénéficient d'avantages disproportionnés en ce qui concerne les ressources en eau et l'agriculture. L'expansion de l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles et agricoles dans la zone se poursuivent sans relâche.

Les deux parties au conflit doivent créer les conditions nécessaires pour faciliter la paix. Il faut d d'urgence mettre en place des mesures de confiance mutuelles pour appuyer les efforts visant à reprendre le dialogue et les négociations de fond. Israël doit protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés et renoncer à tout acte contraire aux règles établies du droit international et de la pratique internationale.

Nous reconnaissons les besoins d'Israël en matière de sécurité. Les attaques aveugles contre des civils israéliens ne conduiront qu'à un cycle de violence dommageable. Nous exhortons les deux parties à respecter le droit international humanitaire et à exercer la plus grande retenue pour préserver la sécurité des civils et promouvoir l'objectif supérieur de paix.

Il importe de continuer à œuvrer à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient. Sri Lanka appuie l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien à un État et la réalisation d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

En dépit de plusieurs décennies de désillusions, il est encourageant que le peuple palestinien conserve sa force de caractère et sa détermination à exercer ses droits légitimes et qu'il parvienne à surmonter les problèmes considérables auxquels il est confronté. Nous espérons que le peuple palestinien travaillera de concert à préserver son unité nationale, ce qui est impératif pour créer un État palestinien pleinement souverain et indépendant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays, ami du mien, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Hier, le Gouvernement d'occupation israélien a tenu une réunion dans le Golan syrien occupé. C'est une provocation très grave, qui montre qu'Israël opère en dehors du droit international et défie la communauté internationale et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment et surtout, la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui considère la décision d'Israël d'imposer ses lois, son autorité et son administration au Golan syrien occupé comme nulle et non avenue et contraire au droit international. Tout en condamnant dans les termes les plus vigoureux cette attitude agressive qui risque d'exacerber les tensions dans la région, la République arabe syrienne demande également à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité d'intervenir immédiatement et de condamner la tenue de cette réunion afin de veiller à ce que de telles violations ne se reproduisent pas.

Nous avons été très mécontents que l'exposé du Secrétaire général de ce matin ne comprenne pas une condamnation claire de cette mesure prise par Israël, bien que personne ne doute que ce soit illégal et contraire à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'ONU concernant le Golan syrien occupé. Nous attendons du Secrétariat qu'il respecte les buts et principes des Nations Unies. Nous attendons du Secrétariat qu'il condamne clairement et ouvertement ces mesures. Ne pas le faire envoie tout simplement un message ambigu à Israël. Soit l'Organisation des Nations Unies condamne ce que fait Israël dans le Golan syrien occupé soit elle l'appuie.

Quiconque estime que la crise qui sévit dans mon pays, la Syrie, nous fera oublier notre droit inaliénable à récupérer le Golan syrien occupé dans son intégralité, c'est-à-dire aux frontières d'avant 1967, se berce d'illusions. Nous soulignons à nouveau que ce droit n'est pas négociable. Il n'y a pas de délai de prescription et les pratiques israéliennes illégales ne changeront pas ce droit d'un iota. Preuve en est la position de nos citoyens qui vivent dans le Golan syrien occupé, qui ont

insisté hier sur le fait que la visite de Netanyahu et de son gouvernement d'occupation dans le Golan ne saurait aucunement leur faire changer d'avis et que, tout comme d'autres colons ont été expulsés de la Syrie dans le passé, le Golan serait tôt ou tard nettoyé de l'occupation israélienne.

Nous insistons sur le fait qu'Israël sera poursuivi devant les tribunaux et devra rendre des comptes pour toutes les violations commises dans le Golan syrien occupé, qu'il s'agisse des colonies de peuplement, des politiques racistes, du pillage des ressources naturelles du Golan, notamment le pétrole et l'eau, de l'appui aux groupes terroristes dans la zone de séparation ou de la détention arbitraire de Syriens sous occupation, en particulier les prisonniers Siddqui Al-Maqt, Bashira Mahmoud, Amal Abu Saleh et Iyad Al-Jawhry, en plus de toutes les autres violations du droit international, des Conventions de Genève et des résolutions de l'ONU.

L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres ont une obligation historique, morale et juridique de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, de créer un État palestinien indépendant et pleinement souverain, avec Al Qods comme capitale, et de permettre le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948. Toutefois, malgré des décennies de violations israéliennes du droit international et du droit des droits de l'homme, qui ont toutes été documentées, le Conseil de Sécurité n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités. Nous n'avons vu aucun progrès sérieux et véritable en ce sens. La raison est connue de tous, à savoir le soutien aveugle apporté à Israël par certains membres influents du Conseil de sécurité, ce qui l'amène à penser qu'il est au-dessus de la loi et qu'il ne sera pas tenu de rendre des comptes. En conséquence, Israël persiste à imposer l'occupation comme un fait accompli et poursuit ses politiques racistes et colonialistes.

Nous avons noté une forte augmentation des activités d'implantation de colonies. La superficie de la zone où les colonies israéliennes ont été implantées ces deux dernières décennies a augmenté de plus de 182 %. Le nombre de colons a augmenté de 189 % au cours de la même période. D'après les derniers rapports, il est prévu de construire des logements pour des colons en Cisjordanie occupée. Au cours des quatre premiers mois de cette année, leur nombre a triplé par rapport à la même période de l'année dernière.

La situation est tout aussi grave dans le Golan syrien occupé. Israël y poursuit aussi ses activités pour tenter d'ancrer ses politiques colonialistes et son occupation du Golan en étendant ses colonies et en construisant de nouvelles, en accordant des mesures d'incitation financière pour attirer les colons dans le cadre de projets tels que « Venez au Golan » ou le « projet agricole » ou encore, récemment, en prévoyant de mettre en place 18 nouvelles communautés dans le Golan syrien. Le Président de l'autoproclamé Conseil régional du Golan a déclaré qu'il se préparait à absorber 1 500 nouvelles familles juives dans les colonies de peuplement du Golan.

Les colonies de peuplement ne constituent pas juste un crime de guerre, elles font également partie d'une politique israélienne systématique d'imposition d'un fait accompli qui tuera dans l'œuf toute chance de rétablir la paix dans la région, en installant à demeure l'occupation et en détruisant tout espoir de créer un État palestinien viable et contigu. Paradoxalement, si certains membres du Conseil qualifient les colonies de peuplement d'illégales et déclarent qu'elles doivent prendre fin, pas une disposition n'a été prise pour mettre fin à l'escalade des campagnes de peuplement et aucune pression sérieuse n'a été exercée sur Israël.

Enfin, si nous voulons conserver le peu de crédibilité qui reste encore à l'Organisation des Nations Unies, empêcher tout risque de guerre et améliorer les chances de paix dans notre région, l'Organisation doit cesser de traiter l'occupation israélienne des terres arabes comme ses travaux de routine, et de ne pas consacrer d'efforts sérieux à l'obtention de solutions réelles sur le terrain. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit prendre des mesures afin d'assurer la pleine mise en œuvre des résolutions internationales relatives à l'occupation israélienne des terres arabes, et en particulier des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), et obliger Israël à un retrait complet du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967.

Nous notons qu'à chaque escalade de l'agression d'Israël contre le peuple palestinien ou dans le Golan syrien occupé, nous voyons certaines délégations recourir dans leurs déclarations à l'escalade verbale des propos mensongers sur la Syrie, dans la velléité de détourner l'attention des crimes d'Israël et de réduire la pression internationale sur ce dernier. Pour éviter de tomber dans ce piège grossier, je n'utiliserai pas, quant à moi, cette déclaration sur la situation dans les territoires arabes occupés pour répondre à la vacuité des assertions

que certaines délégations ont faites sur la Syrie. Nous avons de nombreuses façons de réfuter ces assertions de pays qui appuient, hébergent et arment des terroristes, contribuent à propager l'extrémisme et la destruction en Syrie et se sont employés à faire obstruction à tous les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de la crise.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui sur une question qui revêt une importance profonde non seulement pour les Maldives mais également pour les efforts déployés en vue de la paix et de la sécurité internationales.

J'aimerais d'abord remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué le débat public trimestriel d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais également adresser nos félicitations au Secrétaire général pour les efforts qu'il consacre à la recherche d'une solution à la situation de discorde au Moyen-Orient. Au vu de la recrudescence de la terreur et des conflits dans la région, la paix peut sembler à certains une perspective éloignée, sinon impossible, et nous devons en envisager la restauration comme un chemin long de milliers de kilomètres qu'il faut gravir pas à pas.

Tournons-nous vers le cas de la Palestine, nation en proie à un conflit depuis des décennies. À l'heure actuelle, l'espoir est faible pour son peuple. Nous réitérons notre appel en faveur de la solution des deux États, réputée être le seul moyen fiable de parvenir à une paix durable dans la région. Les Maldives demandent une fois encore que le peuple palestinien soit en mesure d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre État sur la base des frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est.

Alors que le bilan des victimes du conflit en Syrie approche maintenant le chiffre de 500 000 personnes, nous sommes témoins d'immenses souffrances dans la population des deux côtés de ce conflit. Rien que l'étendue des pertes humaines – toutes les vies d'hommes, de femmes et d'enfants fauchées – doit nous obliger tous à travailler sans relâche à explorer toutes les options offrant une solution viable de paix en Syrie. Nous devons chercher un règlement politique pour mettre fin à l'effusion de sang qui soit conforme aux aspirations légitimes du peuple syrien. Nous tenons à souligner à quel point il importe de parvenir à une solution politique en Syrie fondée sur les pourparlers de Genève, et à laquelle tous soient associés. Aussi exhortons-nous les Membres de l'ONU à prendre une part active à ce processus en proposant des solutions, dans l'espoir de trouver une voie menant à la paix.

La situation au Yémen reste toujours très préoccupante, d'autant qu'elle contribue à l'instabilité régionale. À mesure que de nouveaux civils malchanceux se trouvent pris dans le conflit se produisent sous nos yeux de nouveaux déplacements de populations fuyant le pays pour survivre. Nous devons nous efforcer d'œuvrer à la paix au Yémen et, dans l'intervalle, veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à tous ceux qui en ont cruellement besoin. Les Maldives condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et estiment qu'il ne doit pas être associé à une quelconque religion, race, culture ou société. L'islam promeut la paix, et la protection et la préservation de la vie et de l'unité. Il condamne également la violence. Les Maldives ne tolèrent pas que l'on se retranche derrière le prétexte de la religion pour faire régner la terreur; la religion n'est pas un moyen de parvenir à des fins politiques.

Nous voyons le Moyen-Orient servir de terreau fertile à l'oppression, à la haine et à la violence, ce qui est la cause sous-jacente de l'instabilité dans la région. Nous avons besoin d'une impulsion. Nous avons besoin d'une volonté politique. Mais surtout, nous avons besoin de courage, de la part des dirigeants de la région, et de l'impulsion des membres du Conseil, comme de la communauté internationale, qui doivent montrer la voie. Nous avons besoin de ténacité afin de faire ce qu'il faut et de prendre les mesures qui s'imposent pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient se trouve face actuellement à des défis sans précédent. Le conflit israélo-palestinien, avec son histoire longue de 70 années, est un microcosme de ce qui est en train de se produire aujourd'hui dans l'ensemble dans la région.

Depuis le dernier débat public de janvier (voir S/PV.7610), l'espoir de trouver une solution viable à la question palestinienne a continué de s'amenuiser et la situation sur le terrain s'est encore dégradée. Nous sommes très préoccupés par l'évolution récente.

Si notre priorité immédiate doit être de désamorcer rapidement la situation, nous devons parallèlement être tous pleinement conscients de la cause fondamentale du problème, qui est l'occupation illégale d'Israël à Jérusalem-Est et dans les autres territoires palestiniens occupés. La poursuite de l'occupation israélienne et de ses pratiques de violation du droit international entrave les efforts déployés pour trouver une solution permanente. L'extension des colonies de peuplement illégales est un obstacle considérable à la paix. Le déni par Israël du droit d'accès des Palestiniens aux ressources naturelles, les exécutions extrajudiciaires qu'il commet, ses arrestations arbitraires et son recours excessif à la force, sa répression de la liberté d'association et de réunion, ses confiscations de terres et ses tentatives d'atteinte au statut musulman et au caractère sacré du Haram al-Charif attisent la colère au sein des Palestiniens, que l'on punit collectivement depuis des décennies. La catastrophe humanitaire qui sévit à Gaza, aggravée par l'imposition continuelle de restrictions, ne fait qu'approfondir la souffrance des 1 800 000 habitants de Gaza. Israël doit répondre à nos appels répétés en levant ce blocus inhumain.

La situation actuelle est tristement annonciatrice de ce qui se produira si les chances de l'existence d'une solution à deux États s'évanouissent. Nous convenons tous que le statu quo est inacceptable et intenable. À cet égard, la trentième session de la Conférence islamique au sommet que la Turquie a accueillie à Istanbul les 14 et 15 avril a adopté une résolution sur la Palestine. De plus, le Conseil de sécurité doit honorer la responsabilité qui lui incombe au premier chef en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en allant au-delà des simples expressions de condamnation pour énoncer des dispositions crédibles et concrètes permettant d'offrir paix et protection aux Palestiniens. Du côté palestinien, la nécessité d'une réconciliation est plus d'actualité que jamais. Le soutien et l'encouragement constants de la communauté internationale sont d'une importance vitale à cet égard. La création d'un État de Palestine souverain et indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, reste la seule solution viable. La Turquie ne cessera jamais de rester engagée aux côtés du peuple palestinien à cette fin.

Ce qui s'est produit en Syrie est par définition une catastrophe humanitaire, qui représente une tache énorme sur notre conscience humaine collective. Aucun conflit moderne ne témoigne d'un pareil irrespect des normes internationales. La Turquie continue d'assumer plus que sa part du fardeau causé par les dévastations actuelles. Nous sommes extrêmement préoccupés par les conséquence humanitaires et de la crise et ses effets sur la sécurité, ce qui pose une menace de premier plan à notre sécurité nationale. L'anarchie actuelle qui règne dans le nord de la Syrie a joué en faveur des terroristes, qui s'en prennent également à nos civils. Aujourd'hui encore, des roquettes tirées depuis la Syrie ont frappé la ville frontalière turque de Kilis et tué quatre personnes. En outre, nous sommes une fois de plus devant le risque que la récente offensive du régime à Alep déclenche une nouvelle vague de réfugiés.

Nous sommes à un tournant critique en Syrie. La troisième série de négociations à Genève vient juste de commencer. Elle devrait produire des résultats concrets. Il faut faire pression sur le régime afin que soit abordée l'essence de la question, à savoir la transition politique. Le processus politique doit mener à une période de transition assortie d'un calendrier concret, à une nouvelle Constitution et à l'organisation d'élections. Un gouvernement de transition doté des pleins pouvoirs exécutifs doit être mis en place. Dans l'intervalle, le Conseil doit veiller à l'application de toutes les mesures prévues dans ses propres résolutions.

Malheureusement, l'accord sur la cessation des hostilités est devenu plus fragile en raison des violations systématiques de la part du régime et de ses alliés. De même, l'accès humanitaire continue d'être entravé par le régime. L'enlèvement des articles médicaux et chirurgicaux des convois se poursuit. L'Organisation des Nations Unies a peu de chances d'atteindre ses objectifs pour la fin du mois d'avril en termes de nombre de civils ayant besoin d'aide dans les zones assiégées et les zones difficiles à atteindre. L'absence de progrès dans ces domaines pourrait compromettre les négociations de Genève.

Le processus est confronté à un autre danger, à savoir les efforts visant à intervenir dans la délégation de l'opposition. Le Haut Comité des négociations, l'une des deux parties aux négociations, reste engagé dans le processus politique, en dépit des efforts visant à compromettre son intégrité. La non-intervention de tierces parties à la composition de l'équipe de négociation de l'opposition est indispensable pour la crédibilité et la viabilité du processus. Les tentatives visant à diluer et affaiblir l'opposition ne feront que nuire au processus. Cette tragédie ne prendra fin que lorsque le peuple syrien aura un gouvernement légitime qui incarne vraiment sa volonté et bénéficie de sa pleine adhésion.

Je voudrais terminer mes observations sur deux notes positives. S'agissant de la Libye, nous nous félicitons de l'arrivée et de la prise de fonctions du Conseil de la présidence à Tripoli le 30 mars. La Turquie appuie cette étape cruciale, comme l'a montré la visite effectuée par notre représentant spécial à Tripoli les 4 et 5 avril, laquelle a été la première visite internationale faite au siège du Conseil de la présidence. Nous avons récemment accueilli M. Sarraj, Président du Conseil de la présidence, à l'occasion du treizième Sommet islamique à Istanbul. Sa participation a contribué à la visibilité du Conseil. Nous sommes également prêts à accueillir la Conférence ministérielle internationale de soutien à la Libye, comme cela a été décidé à Rome en mars 2014. La Turquie continuera à soutenir la Libye.

Je voudrais également exprimer notre appui au début de la cessation des hostilités au Yémen. Nous espérons que le cessez-le-feu sera respecté et que les pourparlers de paix devant se tenir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies au Koweït seront couronnés de succès.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M.Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris en Israël et en Palestine.

La région du Moyen-Orient est le théâtre d'une série sans précédent de conflits et de crises qui infligent des souffrances à des millions de civils. La communauté internationale, sous l'égide du Conseil, traite de ces crises dans toute leur urgence, de la Syrie à la Libye et au Yémen. L'Islande salue les pays de la région qui accueillent un grand nombre de réfugiés et contribue de nouveaux fonds pour aider les pays de la région à faire face à la crise des réfugiés.

Comme cela a été dit, nous vivons à une époque où les guerres n'ont pas de vainqueurs, mais seulement des perdants. Dans les conclusions du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (see S/2015/446) et dans le rapport du Secrétaire général (S/2015/682) sur leur mise en œuvre, un large appui a été exprimé en faveur de la prévention et de solutions politiques.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à recentrer ses pouvoirs politiques et de prévention sur le conflit le plus ancien du Moyen-Orient. Le conflit israélo-palestinien est un parfait exemple d'une situation où le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent prendre des mesures décisives pour prévenir une nouvelle dégradation de la situation. Le conflit, toujours latent, est sur le point de passer à ébullition. La série d'attaques violentes contre des civils israéliens se poursuit; 30 civils israéliens innocents ont été tués au cours des derniers mois. C'est inacceptable, de même que le ciblage de n'importe quel civil innocent. Tout aussi préoccupantes sont les tueries par les Forces de sécurité israéliennes d'un grand nombre de Palestiniens à la suite de ces attaques, ce qui soulève la question des procédures régulières et du recours excessif à la force. Les Forces de sécurité israéliennes ont tué environ 180 Palestiniens depuis septembre dernier. Le Haram al-Charif est resté calme au cours des derniers mois. Nous encourageons toutes les parties concernées à veiller à ce que cela continue. Il est urgent d'agir pour prévenir un nouveau conflit.

Premièrement, il est urgent de défendre la seule voie vers une paix durable, la solution des deux États. Israël poursuit ses activités de peuplement illégales, l'appropriation de terres et les démolitions punitives, malgré une condamnation internationale. Ces actions constituent une violation flagrante du droit international. En outre, elles compromettent fortement les chances de parvenir à une solution à deux États. L'Islande exhorte le Conseil de sécurité à aller au-delà des paroles de condamnation exprimées par les membres individuels du Conseil et à agir dans l'unité afin d'envoyer un signal clair aux autorités israéliennes que les colonies de peuplement sont inacceptables. Si nous sommes sérieusement en faveur de la solution des deux États, comme nous le disons, le Conseil de sécurité doit donc la défendre.

Deuxièmement, la communauté internationale doit faire davantage pour donner un élan à la recherche de la paix. L'Islande se félicite de la création par la France d'un groupe international d'appui et de son appel à la tenue d''une conférence de paix. Dans la recherche de la paix, nous ne devons pas oublier l'énorme potentiel que constitue la participation des femmes de toutes les parties.

Troisièmement, il faut trouver des moyens de rétablir la confiance entre les parties. Cela incombe principalement aux dirigeants des deux parties, qui doivent être ouverts à des solutions créatives et novatrices. Mais la communauté internationale, dirigée

par le Conseil de sécurité, doit rechercher des moyens de susciter l'espoir et un sentiment de sécurité pour les Palestiniens et pour Israël. À cette fin, il faudrait envisager des mesures visant à mettre en place une protection internationale.

Quatrièmement, la situation dans la bande de Gaza doit être normalisée dans le cadre d'une démarche préventive. Les tirs de roquettes de Gaza contre Israël sont totalement inacceptables. Les autorités sur le terrain doivent prévenir de tels actes. La réponse israélienne doit être proportionnée. Mais pour que Gaza ne devienne pas un terrain fertile à la radicalisation, alors la reconstruction doit être accélérée et l'isolement de Gaza doit cesser.

L'Islande condamne tous les actes de violence contre des civils. Nous croyons que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures fermes pour préserver la voie de la paix et la solution des deux États. Nous croyons également qu'une plus large participation de la communauté internationale est maintenant nécessaire pour sortir de l'impasse, et nous nous félicitons de l'initiative française.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé ce matin.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Un dialogue constructif, la négociation et l'emploi d'autres moyens pacifiques sont le seul moyen réaliste de régler les différends internationaux. Cela est particulièrement vrai pour la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Viet Nam prône le règlement pacifique du long conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe, en vue de parvenir à une solution juste, globale et durable et de garantir les intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Le Viet Nam appuie la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Nous sommes donc extrêmement alarmés par le dernier rapport du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui souligne que les tendances négatives actuelles sur le terrain vont mettre en péril la viabilité d'une solution à deux États. Nous sommes profondément préoccupés par les récents événements qui compliquent la situation dans la région, en particulier la dernière vague de violence, qui a coûté la vie à des centaines de personnes. C'est le cœur lourd que nous observons la crise humanitaire en cours en Cisjordanie et à Gaza et le sort de millions de Palestiniens. Le Viet Nam appelle à mettre fin à tous les actes de violence. Nous exhortons Israël de cesser immédiatement les activités de peuplement illégales, la confiscation de terres et la construction du mur de séparation, et de se conformer strictement au droit international, au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme. Nous appelons toutes les parties concernées à confirmer leur détermination à régler le conflit dans le cadre de négociations et de s'abstenir de commettre tout acte de violence et d'hostilité, qui exacerbe les tensions. Il est essentiel d'accorder la priorité à l'apaisement de la souffrance et à l'amélioration de la situation difficile du peuple palestinien, qui souffre depuis de nombreuses décennies.

Le Viet Nam a toujours appuyé la lutte du peuple palestinien pour ses droits fondamentaux, en particulier le droit sacré à l'autodétermination et la création d'un État indépendant. Nous appelons à une reprise rapide des négociations entre les parties concernées et saluons les nouveaux efforts déployés par l'ONU, le Quatuor, la Ligue des États arabes et des pays de la région pour faciliter la promotion des négociations israélo-palestiniennes sur toutes les questions essentielles en vue de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, qui nous oblige à prendre des mesures urgentes, sans lesquelles les tensions actuelles risquent de déstabiliser la sécurité dans le monde. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé.

Notre monde et le Moyen-Orient sont de nouveau en danger, et on ne saurait sous-estimer les risques. C'est en tenant compte de cela que le Président kazakh, Nursultan Nazarbayev, a présenté un document sur un

nouveau modèle de sécurité, intitulé « Manifesto : The World. The 21st century », au Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, tenu récemment à Washington, Ce manifeste est important car il annonce une position décisive sur la question de la guerre et de la paix. Afin de le mettre en œuvre, il a proposé de mettre en place une coalition mondiale d'États pour la paix, la stabilité, la confiance et la sécurité, sous l'impulsion de l'ONU. La tâche commune de la coalition pour la prochaine décennie doit être de mettre fin aux guerres et aux conflits, y compris au Moyen-Orient.

Le Chef de l'État kazakh souligne qu'un monde exempt de conflits exige d'éliminer l'injustice, qui en est la cause profonde. Il est évident que les obstacles aux échanges commerciaux et au développement doivent être levés, et les principes du droit international réaffirmés et respectés par tous les pays. Le Président Nazarbayev appelle à mener à bien ces mesures avant que l'ONU ne célèbre son centenaire. En outre, le Président prévient que :

> « Au XXIe siècle, les êtres humains doivent prendre des mesures énergiques sur la voie de la démilitarisation. Nous n'aurons pas d'autre chance. »

Toutes ces démarches présentent un intérêt certain pour la situation au Moyen-Orient. Il est évident que les tensions au Moyen-Orient gravitent également autour de la question palestinienne. Nous sommes conscients que la solution des deux États, la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et la création d'un État de Palestine indépendant, coexistant en paix avec Israël à l'intérieur des frontières d'avant-1967, sont les seuls moyens d'assurer une paix durable. Nous défendons également la promotion du statut de Membre à part entière de la Palestine à l'ONU et encourageons les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de volonté politique pour parvenir à un accord de paix historique.

Le Kazakhstan appuie pleinement le processus de paix syrien dans le cadre des pourparlers de paix de la troisième Conférence de Genève sur la Syrie et de la résolution 2254 (2015). Nous appelons les États Membres à appuyer les mesures proposées par le Secrétaire général, la Ligue des États arabes et le Groupe international de soutien pour la Syrie afin de trouver des solutions viables. Le Kazakhstan a apporté sa contribution en accueillant en 2015 à Astana deux cycles de négociations syriennes, auxquelles ont participé les chefs de différents groupes d'opposition et les représentants de minorités ethniques et religieuses syriennes.

En montrant l'exemple en Asie centrale, le Gouvernement kazakh souscrit pleinement à la proposition de longue date visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La création d'une telle zone s'impose en raison de son rôle décisif dans la garantie de la sécurité dans la région et dans le monde. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties concernées à faire preuve de volonté politique, de compréhension et de confiance pour surmonter les différents points de vue et créer rapidement une telle zone.

De plus, à l'initiative de mon pays et d'autres partenaires, sous les auspices de l'ONU et du Président de l'Assemblée générale, un dialogue de haut niveau, intitulé « Les religions pour la paix » aura lieu le 6 mai pour démontrer le pouvoir de l'unité religieuse contre la nature destructrice du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Lors du récent treizième Sommet de l'Organisation de la coopération islamique, tenu il y a moins d'une semaine à Istanbul, les responsables kazakhs, conjointement avec le pays hôte, ont lancé le processus de réconciliation islamique comme nouveau modèle de relations dans le monde musulman, dans le but de parvenir à un règlement pacifique des différends et de renforcer l'unité de la oumma islamique. Nous appelons donc tous les pays de la région à prendre les mesures nécessaires pour prévenir une nouvelle aggravation des tensions confessionnelles.

Nous réaffirmons enfin la volonté du Kazakhstan de s'associer aux efforts multilatéraux en vue d'assurer la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) : Le Royaume de Thaïlande partage le souci de la communauté internationale au sujet de l'escalade alarmante de la violence dans plusieurs villes en Israël et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qui a éclaté en octobre de l'année dernière et qui semble être sans fin. Nous saluons donc l'initiative de la Chine d'organiser le présent débat public, et nous remercions le Secrétaire général pour sa déclaration.

En tant qu'ami d'Israël et de la Palestine, nous réaffirmons notre fort soutien à la solution des deux États, avec une vision des Israéliens et des Palestiniens vivant

côte à côte en paix, en harmonie et dans la prospérité. Cependant, la violence en cours et l'absence de dialogue politique véritable ont affaibli la perspective de cette solution. C'est donc la plus grande priorité pour toutes les parties prenantes et la communauté internationale de relancer le processus de paix, en commençant par créer une atmosphère favorable à la reprise du dialogue. Pour ce qui est de notre contribution au présent débat, je me permets de souligner les points suivants.

Premièrement, comme condition préalable à toute future négociation, nous devons désamorcer la situation sur le terrain et mettre fin à la violence. L'incitation à la haine et les propos haineux associés à une rhétorique inutile ont conduit à des affrontements et à une violence exacerbée. Nous demandons à toutes les parties concernées d'exercer la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation. Le caractère sacré de tous les lieux saints doit être respecté et préservé. Toutes les tentatives de modification du statu quo de ces lieux, y compris Jérusalem et Hébron, doivent cesser immédiatement.

Deuxièmement, la poursuite des activités de colonisation et les démolitions de maisons dans les territoires occupés sont extrêmement inquiétantes et ont entraîné un déplacement massif de personnes. Une telle pratique a fait augmenter la tension et a compromis la possibilité d'une reprise du processus de paix. Par conséquent, nous faisons appel à une stricte mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies à cet égard.

Troisièmement, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire catastrophique et la détérioration des conditions de vie de plus de 1 million de personnes affectées par ce conflit de longue date, y compris les réfugiés et les prisonniers palestiniens. Nous insistons sur la nécessité pour toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et d'assurer un libre accès de tous à l'aide humanitaire. Nous insistons sur le fait qu'il y a une nécessité urgente de reconstruire les équipements publics et les infrastructures de base nécessaires à de meilleures conditions de vie et au développement économique. En particulier, nous nous rallions à l'appel international pour une levée du blocus de la bande de Gaza afin d'y permettre la reprise des activités économiques normales.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre soutien continu aux efforts sans relâche de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour atténuer la crise humanitaire à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous félicitons aussi les pays de la région et au-delà de leur générosité et de leurs contributions pour aider des millions de Palestiniens affectés par le conflit, et nous continuerons à travailler étroitement avec la communauté internationale pour aider à soulager la crise humanitaire dans la région.

Ce conflit figure en priorité sur l'ordre du jour du Conseil depuis des décennies. Plus de 200 résolutions ont été adoptées, mais la situation sur le terrain demeure toujours alarmante. Le Conseil doit assumer ses responsabilités et régler cette question de manière plus efficace pour instaurer la paix et la sécurité et assurer la sécurité et le bien-être des peuples de la région.

Pour conclure, nous réitérons notre ferme conviction qu'une solution des deux États est la meilleure voie vers la paix. Nous devons intensifier nos efforts pour sortir de l'impasse politique et relancer le processus de paix. La Thaïlande appelle toutes les parties à s'engager véritablement à rétablir la confiance et l'assurance et à travailler ensemble vers une solution juste et durable par des moyens pacifiques.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier très sincèrement d'avoir organisé cette réunion, et nous voudrions également remercier le Secrétaire général pour les observations qu'il a faites ce matin. Nous nous associons aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Compte tenu des différents défis auxquels le monde est confronté, les parties au conflit doivent respecter le droit international et le droit international humanitaire et œuvrer à apaiser les tensions, qui ont eu des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales. L'objectif du Conseil de sécurité est d'instaurer une paix juste et globale dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient. Pour y parvenir, nous devons mettre un terme aux violations et aux pratiques illégales d'Israël en mettant fin à l'occupation, à la politique de colonisation et aux crimes perpétrés par les colons israéliens et en traduisant leurs auteurs en justice. Toutes les pratiques illégales doivent cesser, notamment celles qui prennent pour cible les lieux saints, ainsi que les assassinats et la détention de Palestiniens,

la confiscation de leurs terres et la démolition de leurs maisons.

Le règlement de la question palestinienne passe par l'application de normes internationalement acceptées, à savoir la solution des deux États et la création d'un État palestinien indépendant et viable sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec un État israélien dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité pertinentes, notamment la résolution 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que par l'Initiative de paix arabe, le principe du retour des réfugiés, le respect des droits inaliénables du peuple palestinien et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires palestiniens occupés.

Dans ce contexte, toute tentative d'imposer une politique de fait accompli sur le plateau du Golan syrien occupé constitue non seulement une violation du droit international, de la résolution 497 (1981) et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mais est également nulle et non avenue, ne peut avoir aucune conséquence juridique et sape les efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient.

Tout le monde admet que la paix ne peut être instaurée que si les Palestiniens recouvrent leurs droits inaliénables à la vie, à la sécurité, l'autodétermination et à vivre dans la dignité dans leur propre État indépendant. Il incombe au Conseil de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre ces résolutions et instaurer la paix en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir une protection internationale au peuple palestinien, pour lancer des négociations crédibles sur toutes les aspects relatifs au statut final, pour mettre un terme à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, pour mettre définitivement et immédiatement un terme à toutes les activités de peuplement, pour lever le blocus de Gaza et pour reconstruire tout ce qui a été détruit par la machine de guerre israélienne.

Le Qatar est pleinement convaincu de l'importance de la reconstruction de la bande de Gaza et de ses effets positifs. Par conséquent, nous nous sommes engagés à verser une contribution d'1 milliard de dollars pour les activités de reconstruction de Gaza. Pour honorer cette promesse, nous avons déjà construit 1 060 logements dans la ville baptisée du nom du Cheik Hamad bin Khalifa Al-Thani, et les travaux de construction de 1 200 autres logements sont en cours. Nous avons également construit un hôpital et exécuté 45 projets routiers dans le pays.

En ce qui concerne la Syrie, malgré les efforts déployés par la communauté internationale, représentée par le Groupe international d'appui à la Syrie, et sur la base de la résolution 2268 (2016), le régime syrien poursuit ses violations et ses attaques qui visent des civils et des objectifs civils. Ce régime continue de commettre des massacres, y compris celui de Deir al-Asafir, où des dizaines de personnes ont été tuées, y compris des enfants. Durant cet incident, le régime syrien a clairement pris pour cible des installations civiles. Il continue également d'entraver les mouvements des convois humanitaires et de bloquer l'accès aux différentes zones qui sont sous son contrôle, ce qui cause beaucoup de difficultés au personnel des Nations Unies.

La cessation durable de la violence passe par la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015), qui réaffirme que le seul moyen de régler durablement la crise syrienne est un processus politique ouvert, conduit par les Syriens, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien et mené dans la perspective de l'application intégrale des dispositions du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), notamment la mise en place d'une autorité de transition, ainsi que par la libération des prisonniers, la levée du blocus et l'accès humanitaire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cette réunion et remercier votre délégation pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté au début de cet important débat.

Le Royaume de Bahreïn réitère sa position ferme en faveur de la question palestinienne et des efforts déployés pour réaliser les aspirations du peuple palestinien, de manière à parvenir à une paix globale et durable grâce à la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La question palestinienne est devenue plus compliquée en raison de l'intensification des activités de peuplement, du blocus et des actes incessants d'agression perpétrés contre le peuple palestinien et ses lieux saints. Ces actes illégaux compromettent les perspectives de paix et créent un climat propice à la montée de l'extrémisme, de la haine et de la violence,

qui vont à l'encontre des valeurs de toutes les religions et des sociétés pacifiques qui promeuvent la coexistence.

Le Roi de Bahreïn, S. M. Hamad bin Isa Al Khalifa, dans son allocution lors du treizième sommet de la Conférence islamique, tenu en Turquie, a indiqué que le processus de paix au Moyen-Orient était devenu beaucoup plus compliqué et était paralysé en raison des pratiques israéliennes persistantes qui vont à l'encontre de la paix, notamment l'expansion des activités de peuplement, la confiscation des terres, le blocus qui continue d'être imposé a la bande de Gaza et les actes incessants d'agression visant le peuple palestinien et les lieux saints musulmans, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

Le Roi de Bahreïn rejette et condamne ces pratiques israéliennes et appelle la communauté internationale à y mettre un terme, car elles sapent le processus de paix et ne font que promouvoir la haine et le terrorisme dans la région. Sa Majesté a insisté sur l'importance de relancer le processus de paix sur la base du droit international et de l'Initiative de paix arabe.

Les défis qui nous attendent sont de taille, mais notre position reste inchangée, notamment en ce qui concerne le droit du peuple palestinien à créer un État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les efforts sincères visant à trouver un règlement juste, durable et global de la situation au Moyen-Orient doit viser la fin de l'occupation illégale par Israël des territoires arabes et palestiniens, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien, et de ses politiques de peuplement, la levée du blocus illégal imposé à Gaza et le retrait israélien des territoires libanais occupés, et ce conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor. Ils doivent aussi viser à trouver une solution juste aux problème des réfugiés palestiniens, qui garantisse leur retour dans leurs foyers, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

En conclusion, nous invitons la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une protection internationale au peuple palestinien et mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes aux fins d'une paix globale et juste. Nous insistons aussi sur la nécessité de poursuivre les efforts louables visant à aider le peuple palestinien frère à réaliser ses aspirations et à obtenir ses droits légitimes inaliénables.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise d'avoir convoqué le présent débat public. Il est quelque peu rassurant de voir que la question palestinienne est examinée à intervalles réguliers au Conseil de sécurité, même s'il est en permanence incapable de répondre à cette préoccupation fondamentale concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites aujourd'hui par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le message dominant est que le monde attend du Conseil qu'il agisse de façon déterminée, visible et soutenue pour trouver une solution juste et durable à la question palestinienne. L'occupation continue des territoires palestiniens, les violations systématiques des droits de l'homme, les attaques aveugles contre les civils et l'extension des colonies de peuplement illégales par Israël, puissance occupante, constituent un affront aux valeurs et aux principes que l'Organisation défend. Le Conseil doit se montrer déterminé à régler de toute urgence la question palestinienne. La priorité immédiate doit être d'assurer une protection internationale au peuple palestinien, qui souffre depuis des décennies.

Les violations continues du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés ont donné lieu à une abominable culture d'impunité. En l'absence de toutes sanctions internationales ou de reddition de comptes, la puissance occupante continue de tuer des citoyens palestiniens, en particulier des enfants et des jeunes, d'emprisonner et violenter des foules de Palestiniens dans ses centres de détention et de blesser et déplacer des milliers de familles palestiniennes du fait de la construction et de l'extension illégales de colonies de peuplement. Il est clair que la politique de peuplement et la construction du mur à et autour de Jérusalem-Est sont menées délibérément en vue de modifier fondamentalement le caractère, le statut et la démographie des territoires palestiniens occupés. Cela ne fera que retarder indéfiniment le processus de paix au Moyen-Orient, et d'assombrir ainsi les perspectives d'une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Le Conseil a l'obligation morale d'exiger d'Israël qu'il cesse immédiatement son régime illégal de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, lève le blocus qu'il impose à la bande de Gaza et mette fin à toutes les formes d'occupation. La priorité immédiate doit être de fournir une protection internationale au peuple palestinien, qui souffre depuis des décennies de la politique de châtiment collectif suivie par Israël.

Nous avons affirmé à maintes reprises ici – et nous continuerons de le faire – que l'injustice qui continue de prévaloir s'agissant de la question palestinienne reste à l'origine de nombre de fléaux qui minent la paix et la sécurité internationales. Entre autres scénarios possibles, le règlement de la question palestinienne permettra de tarir le réservoir idéologique dans lequel de nombreux groupes terroristes et extrémistes internationaux violents ont tendance à puiser. Il faut tenir compte des considérations d'ordre moral et éthique qu'implique la question palestinienne afin de pouvoir contrer la propagande retorse et corrosive diffusée par les extrémistes violents pour servir leurs propres desseins.

Conformément à notre engagement constitutionnel, le Gouvernement et le peuple bangladais apportent un soutien sans faille à la juste et légitime lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant, viable, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël. Notre Première Ministre Cheika Hasina a constamment réaffirmé ce message dans les allocutions qu'elles prononce chaque année devant l'Assemblée générale.

Nous continuons de demander instamment à tous les acteurs clefs de rester saisis de la question et de s'efforcer de trouver un règlement global de la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à l'Initiative de paix arabe, à la feuille de route du Quatuor et au principe de la terre contre la paix. Dans ce contexte, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à une résolution du Conseil tendant à relancer les efforts qui visent à atteindre la solution souhaitée des deux États et convoquer une conférence internationale pour examiner les aspects multidimensionnels de la question palestinienne de façon ciblée, structurée et globale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et vous féliciter de votre initiative d'organiser le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne durant la présidence chinoise du Conseil ce mois, ce qui montre clairement le souci de votre pays d'accorder à ce sujet, dans les circonstances actuelles, l'importance nécessaire.

Mon pays note avec une vive préoccupation la détérioration sans précédent de la situation en Palestine à un moment où la communauté internationale a déplacé son attention sur d'autres développements. Mais, quelle que soit leur importance, ces nouveaux développements ne doivent pas, à notre avis, détourner l'attention de la communauté internationale de la question palestinienne, étant donné son caractère central non seulement pour les Palestiniens, les Arabes et la nation musulmane, mais aussi pour tous ceux qui sont épris de paix dans le monde. La raison en est que le règlement de la situation au Moyen-Orient dépend de celui de la question palestinienne, qui est le problème central et fondamental de la région. Tout retard mis à trouver une solution juste et durable garantissant la création d'un État palestinien indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ne fera que compliquer et aggraver encore davantage la situation, au détriment de la patience des Palestiniens qui attendent tant du processus de paix et aspirent à un avenir meilleur qui verra leurs rêves et leurs aspirations légitimes se réaliser.

Le Royaume du Maroc, dont le Chef de l'État, S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité d'Al-Qods, est préoccupé par la détérioration de la situation en Palestine et en particulier à Al Qods, du fait de la judaïsation, de la poursuite de la construction des colonies de peuplement, du déplacement forcé des habitants et des agressions répétées contre la mosquée Al-Aqsa et les fidèles. Et les tentatives de modifier le statut juridique d'Al Qods ne servent pas la paix dans la région et ne font que susciter la violence et la haine et jeter les jeunes dans les bras du terrorisme qui guette toute la région et qui, en dépit de tous les efforts déployés au plan international pour le contrer, semble résister et s'adapter en recourant à de nouvelles méthodes, et s'infiltre sans peine dans toutes les régions en proie à des troubles pour y compliquer tout règlement.

La communauté internationale est tenue maintenant de déployer tous ses efforts et de faire preuve d'efficacité et d'innovation pour ramener Palestiniens et Israéliens à la table des négociations, non pour négocier

seulement mais pour parvenir à la solution des deux États sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale d'un État palestinien. Ces négociations doivent être menées sur des bases saines et de bonne foi, selon un calendrier précis, de façon à instaurer la confiance entre les parties afin de créer un État durable et viable, vivant côte à côte avec Israël, en sécurité et en paix, dans la concorde et la coexistence, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, a affirmé dans l'allocution qu'il a prononcée au cinquième Sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération islamique qui a eu lieu à Jakarta le mois dernier, que le Royaume du Maroc participe à toutes les initiatives sérieuses visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à assurer l'indépendance de l'État de Palestine sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Maroc appuie également l'initiative de la France visant à trouver une solution à la question palestinienne, notamment avec la convocation d'une conférence internationale. Au cours de la treizième session de l'Organisation de la coopération islamique, qui a été accueillie par la Turquie la semaine dernière, le Roi du Maroc a déclaré :

> « Nous ne pouvons que souligner notre appui à l'invitation de notre frère, le Président Mahmoud Abbas de l'État de Palestine, à convoquer une conférence internationale de paix visant à mettre fin à l'occupation israélienne, car il s'agit là d'une étape fondamentale pour en finir avec la situation catastrophique et instable en Palestine, et restaurer l'espoir d'atteindre une paix pacifique, juste et durable sur la base de la solution des deux États. Nous appuyons également l'initiative française qui vise à ramener les parties israélienne et palestinienne à la table des négociations et à mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien, selon un calendrier clairement défini. »

Le Roi a également appelé à l'adoption d'une approche qui associerait les actions politiques et les efforts diplomatiques, tout en mettant en relief les droits légitimes et les travaux accomplis sur le terrain. Le Fonds de dotation pour la ville sainte de Jérusalem permettrait de mettre en œuvre des projets spécifiques visant à venir en aide aux habitants de Jérusalem et à préserver cette ville qui est au cœur du conflit. À cet égard, parce que le Maroc reste déterminé à appuyer les travaux en faveur des Palestiniens sur le terrain, nous avons assumé la responsabilité de plus de 85 % du budget de ce Fonds, afin de poursuivre la mise en œuvre de projets sur le territoire palestinien.

La seule voie solide et viable qui mène au règlement de la question palestinienne n'est pas celle de la guerre, des effusions de sang et du meurtre de civils innocents. Au contraire, les parties devraient rejoindre la table des négociations en toute bonne foi, dans le cadre de paramètres clairement définis, afin de parvenir à la solution de deux États coexistant dans la paix, l'harmonie, la sécurité et la coopération. S'agissant du conflit palestinien, le Maroc continue de fonder sa position sur l'Initiative de paix arabe et les principes inscrits dans le mandat de la Conférence de Madrid, dont le but est de parvenir à la paix grâce à la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de juin 1967.

Pour terminer, nous tenons à insister sur le fait que la communauté internationale est plus que jamais invitée à ranimer le processus de paix, en l'assortissant d'un calendrier spécifique et en le fondant sur les normes et principes énoncés dans les résolutions de l'ONU. Le Maroc se tient prêt à participer pleinement à tous les efforts et initiatives qui visent à faire avancer le processus de paix, avec l'intention de parvenir à un règlement qui consolide la paix et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous remercie, Monsieur, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de l'exposé qu'il a présenté en début de séance sur sa récente visite à un certain nombre de pays, dont la Tunisie, et sur les tout derniers faits nouveaux survenus dans les territoires palestiniens occupés.

Nous nous réunissons à nouveau, comme nous le faisons depuis des décennies, tandis que les forces d'occupation et les colons israéliens continuent leurs actes d'agression quotidiens et leurs violations contre le peuple palestinien désarmé, et contre les lieux saints du christianisme et de l'islam à Jérusalem, en particulier la mosquée Al-Aqsa, en violation flagrante de la légitimité, des chartes et de la législation internationales.

Les autorités d'occupation continuent leur campagne de colonies de peuplement en dépit du rejet croissant qu'elle suscite au sein de la communauté internationale. Nous convenons tous que cette campagne constitue une violation du droit international. Il ne fait plus aucun doute qu'Israël continue d'imposer une politique du fait accompli afin de gagner davantage de temps pour changer le statu quo par la force et entraver toute tentative ou initiative visant à instaurer la paix sur la base de la solution des deux États. Cette solution a été gravement compromise par l'expansion des colonies de peuplement. Il est donc grand temps que la communauté internationale, en particulier le Conseil, assume toutes ses responsabilités et mette fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien ainsi qu'aux pratiques israéliennes à l'encontre du peuple palestinien.

Nous convenons tous que cette occupation et ces pratiques sont illégales et illégitimes. L'heure est venue d'introduire un changement véritable dans la manière dont le Conseil traite de la question de Palestine. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre option, pour désamorcer les tensions et mettre fins aux turbulences incessantes, que de faire cesser l'occupation et l'expansion sans précédent des colonies de peuplement, qui sont au cœur du problème. Il faut susciter un mouvement sérieux et responsable, avant qu'il ne soit trop tard, afin de parvenir à un règlement pacifique, juste et complet qui permette au peuple palestinien de faire valoir son droit à établir un État souverain viable, indépendant et d'un seul tenant sur son territoire – lequel est occupé depuis 1967 –, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Ma délégation, qui appuie tous les efforts sincères qui contribueraient à atteindre cet objectif, se félicite donc de l'initiative mentionnée ce matin par le représentant de la France. La Tunisie appuie également la demande palestinienne que l'ONU fournisse une protection internationale aux civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international et du droit international humanitaire. Nous réaffirmons également notre objectif de faire en sorte que l'embargo imposé à la bande de Gaza soit levé et que l'acheminement d'assistance humanitaire aux civils soit garanti. La réussite du processus visant à instaurer une paix juste et complète au Moyen-Orient dépend du retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, notamment le Golan syrien occupé, ainsi que des territoires toujours occupés au Sud-Liban.

Avant de terminer, je tiens à dire que la Tunisie est satisfaite que les négociations en vue d'un règlement politique de la crise syrienne aient repris sous les auspices des Nations Unies à Genève, et qu'une cessation des hostilités ait été obtenue grâce aux efforts louables des États-Unis et de la Fédération de Russie. La Tunisie espère que nos frères syriens sauront saisir cette occasion importante et historique et tireront profit de l'appui que leur accordent la communauté internationale, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et le Groupe international de soutien pour la Syrie, pour parvenir à un règlement politique qui mette fin à la crise et à la violence, préserve l'intégrité territoriale de la Syrie et promeuve la cohésion de la société, dans le respect des aspirations du peuple syrien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Nigéria s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'État du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique et par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions le Représentant permanent de la Namibie d'avoir prononcé une déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous souhaitons également remercier la délégation chinoise d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion de réfléchir à la situation au Moyen-Orient, en apparence insoluble. En outre, nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé et le félicitons de la voix morale qu'il confère à la quête de la paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons de sa récente visite dans la région, au cours de laquelle il a rencontré des responsables de haut niveau dans le cadre de sa mission de bons offices.

La recrudescence de la violence et des massacres gratuits dans le territoire palestinien occupé, perpétrés par les extrémistes et qu'ont si éloquemment décrits les orateurs précédents, est extrêmement préoccupante. Des craintes ont été exprimées quant au fait que, si la situation n'est pas maîtrisée, une nouvelle escalade est possible, avec son cortège de conséquences prévisibles. La communauté internationale doit, par conséquent, œuvrer de concert pour éviter une nouvelle catastrophe dans la région.

Nous condamnons les massacres aveugles dans les termes les plus catégoriques. Ils sont injustifiables.

Nous devons éviter un scénario dans lequel les extrémistes dictent l'ordre du jour politique, car cela pourrait alimenter le conflit et compliquer encore davantage la recherche déjà difficile d'une solution de paix. Les provocations et les discours hostiles sont à éviter. Le statut de tous les lieux saints doit être respecté et protégé contre les actes d'hostilité.

Le Nigéria prend note du dernier rapport publié par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous partageons la préoccupation du Coordonnateur spécial selon laquelle la viabilité d'une solution à deux États est en danger en raison des tendances négatives sur le terrain, notamment la récente escalade de la violence, la poursuite des activités de colonisation, les démolitions, l'incitation à la violence et l'absence d'unité entre les Palestiniens.

Il est évident que l'on ne saurait surmonter la crise actuelle et relancer le processus de paix sans mettre fin à la politique d'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Nous pensons que plusieurs mesures spécifiques sont nécessaires pour favoriser le respect mutuel et le compromis, restaurer la confiance et ouvrir la voie à la réalisation de la solution des deux États. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, a la responsabilité d'aborder cette question de manière constructive avant qu'il ne soit trop tard.

À cet égard, nous demandons instamment à Israël de prendre des mesures concrètes pour geler toutes ses activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient n'est ni idéale ni viable. Les deux parties doivent prendre des mesures concrètes en vue de relancer les négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route du Quatuor, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des accords pertinents conclus entre elles. Le Nigéria appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour créer un environnement propice à la reprise de véritables négociations en vue de mettre fin à l'occupation et de trouver une solution à ce conflit de longue date.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) vient souligner que personne ne doit être laissé de côté en dans l'espoir légitime que le droit au développement deviendra une réalité pour tous. Toutefois, il est clair que les Palestiniens ne pourront pas bénéficier de ces objectifs sans une patrie viable qu'ils peuvent considérer comme la leur et sans une paix durable leur permettant de jouir des fruits de leur travail. Le Conseil de sécurité doit, par devoir et par nécessité, veiller à ce que le peuple palestinien ne soit pas laissé de côté ni laissé en marge de la paix mondiale, de la prospérité et de la pleine jouissance de la liberté et des droits de l'homme.

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante d'Israël a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

Mme Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Pendant que nous débattons ici aujourd'hui, mon pays est attaqué. Alors même que le Conseil de sécurité parlait de la situation au Moyen-Orient, nous avons appris qu'une nouvelle attaque terroriste avait été commise à Jérusalem. Un autobus a explosé dans le centre de Jérusalem, blessant des dizaines de personnes, dont certaines grièvement. Il est choquant de constater que les seuls membres du Conseil à avoir mentionné l'attaque dans leurs observations ont été l'Ukraine, l'Uruguay et les États-Unis. Nous attendons du Conseil qu'il condamne cet attentat.

En outre, ce matin, les Forces de défense israéliennes ont annoncé qu'elles avaient découvert un tunnel menant de Gaza au territoire israélien. Le tunnel de la terreur, qui se trouve à des centaines de mètres sous terre, est équipé de systèmes électriques et bétonné. Nous avons averti à maintes reprises que le Hamas détournait le ciment, qui avait été envoyé pour la reconstruction des habitations et des écoles, pour se réarmer et préparer le prochain cycle de conflit. Aujourd'hui, nous en avons une autre preuve concrète. Ce fait aussi a été presque complètement passé sous silence.

Le tunnel a un objectif et un seul : mener des attaques terroristes contre des Israéliens innocents. Un attentat à la bombe a été commis contre un autobus à Jérusalem et des tunnels de la terreur partant de Gaza ont été découverts, mais, dans cette salle, c'est comme si de rien n'était. Une fois encore, de nombreux participants dans cette salle se concentrent uniquement sur le conflit israélo-palestinien, mais ne font aucun cas du terrorisme dont est victime Israël. Certaines délégations ont même choisi de saper la crédibilité de cette importante instance en lançant de fausses accusations, en présentant des informations déformées et en formulant des déclarations dépourvues de toute objectivité. À ces États, et en particulier à ceux qui siègent au Conseil, comme la Malaisie et le Venezuela, ou encore à l'Arabie saoudite

et aux autres pays qui souhaitent se positionner comme des acteurs pertinents, je tiens à dire ce qui suit.

Vous pouvez soit continuer d'accuser Israël à tort pour tous les maux du Moyen-Orient afin de servir vos intérêts politiques nationaux étroits, soit mettre fin au jeu à somme nulle et adopter une démarche constructive. Il n'est pas surprenant que des pays, comme le Venezuela et la Malaisie, qui ont une longue histoire de répression de la liberté de parole et de la liberté d'expression chez eux, déforment la réalité ici à l'Organisation des Nations Unies. Ils balaient d'un revers de la main les faits qui ne correspondent pas à leur vision partiale des choses.

Je voudrais également dire que je trouve curieux que l'Arabie saoudite, un pays qui a été accusé de bombardements aveugles et de crimes de guerre au Yémen, ait l'audace de faire des allégations irresponsables contre d'autres pays.

Une fois de plus, l'Iran et le Liban ont choisi de critiquer Israël à tort. Ai-je besoin de rappeler que l'Iran est le principal promoteur du terrorisme dans la région, que ce soit en soutenant les Houthistes au Yémen ou le Hezbollah, qui affame la population à Madaya, ou encore en proposant récemment un plan scandaleux de paiement aux terroristes Palestiniens? Partout où il y a terrorisme et instabilité dans la région, on trouve l'Iran, le même Iran qui a récemment été condamné par l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour son appui au terrorisme.

En ce qui concerne le Liban, le Gouvernement libanais, qui compte en son sein une organisation terroriste, le Hezbollah, est devenu récemment le seul défenseur et protecteur de ce groupe, puisqu'en dehors du Liban, celui-ci est condamné pour son rôle déstabilisateur dans la région par l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des États arabes et l'OIC. Et pourtant, le Liban critique sans vergogne Israël.

À mes collègues palestiniens, je voudrais dire qu'il n'y a pas d'autre voie que celle des négociations directes. Il y a deux semaines à peine, le Premier Ministre Netanyahu a réitéré son appel à des négociations directes. Il a dit :

> « J'invite une fois encore le Président Abbas. J'ai libéré mon calendrier cette semaine. Il peut venir quand il voudra, je serai là. Ma porte est toujours ouverte à ceux qui souhaitent rechercher la paix avec Israël. »

Nous appelons les Palestiniens à accepter notre appel en faveur de négociations et à condamner catégoriquement l'incitation à la violence et le terrorisme contre les Israéliens. Nous appelons les Palestiniens à renoncer publiquement au terrorisme et à se joindre à nous sur la voie de la paix et de la réconciliation.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Malaisie demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Abdul Razak (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je dois malheureusement prendre la parole pour répondre à la déclaration faite par ma collègue israélienne.

Premièrement, ma délégation rejette catégoriquement les allégations qu'elle a faites. Elles n'ont pas d'autre but que de détourner l'attention du Conseil de sécurité de la vraie question, qui est la situation en Palestine, toujours sous occupation israélienne.

La position de la Malaisie sur la Palestine est fondée sur les valeurs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, sur le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et sur les diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, dont celles du Conseil de sécurité. Et pourtant, Israël continue de bafouer de manière flagrante le droit international et de fouler au pied les normes internationales des droits de l'homme. Israël agit en violation d'innombrables résolutions et décisions du Conseil, de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et même de la Cour internationale de Justice. Son manque de coopération avec les mécanismes des droits de l'homme du système des Nations Unies est décrit en détail dans le dernier rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens (A/HRC/31/73).

S'agissant du terrorisme, la position de longue date de la Malaisie consiste à condamner tous les actes de terrorisme et le meurtre de civils, que les victimes soient des Israéliens ou des Palestiniens. Il est toutefois malheureux que le terrorisme soit désormais le discours commode dont use Israël pour se dépeindre sous les traits de la victime, camoufler les actes illégaux qu'il commet et masquer son intention de réduire à néant la possibilité d'une solution à deux États. Nous exhortons la délégation israélienne à concentrer son énergie sur les différentes préoccupations abordées par ma délégation et d'autres États Membres aujourd'hui, plutôt que de tenter de détourner notre attention.

La séance est levée à 18 h 45.